



# MORT ET DEUIL EN CONTEXTE MIGRATOIRE GUIDE D'INFORMATIONS

Laura Chéron-Leboeuf, Lilyane Rachédi, Catherine Montgomery avec la collaboration de Fabienne Siche

*Guide préparé par :*

Laura Chéron-Leboeuf, Lilyane Rachédi, Catherine Montgomery avec la collaboration de Fabienne Siche

*Remerciements :*

Ce guide a été réalisé grâce aux fonds octroyés par l'équipe METISS et une subvention CRSH : L. Rachédi, S. Mongeau, J. Le Gall, C. Montgomery, M. Boisvert et M. Vatz-Laaroussi, « Deuils des immigrants : pratiques rituelles funéraires et réseaux transnationaux », CRSH, programme jeunes chercheurs, 2013-2016.

La révision linguistique a été effectuée par Suzanne Perrault  
suzanperrault2014@gmail.com

Les photos de Lilyane Rachédi et de Catherine Montgomery sont de Émilie Tournevache  
www.tournevache.com, tournevache.emilie@uqam.ca

L'illustration de la couverture est de © Katherine Rochon, 2016

Katherine Rochon est artiste pédagogue et designer graphique. Elle détient un doctorat interdisciplinaire en Études et pratiques des arts (UQAM, 2016) suite à une recherche-intervention artistique menée auprès de femmes récemment immigrées à Montréal. Ses intérêts en création artistique et en recherche portent sur la narration et les transformations identitaires par l'art.  
rochon.katherine@uqam.ca

ISBN 978-2-922748-10-9 (en ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et archives du Canada, 2016

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2016

© Équipe METISS, CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, 2016. Tous droits réservés.

Novembre 2016



Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Canada

UQAM

Université du Québec  
à Montréal

|  |   |
|--|---|
| PRÉAMBULE .....                            | 4 |
| INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU GUIDE..... | 5 |

## SECTION I

|   |           |
|---|-----------|
| <b>CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA MORT, LE DEUIL ET LA MIGRATION .....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>1. MORT, DEUIL ET MIGRATIONS : DES DÉFIS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>   | <b>7</b>  |
| 1.1 Les rituels religieux et funéraires : des accompagnateurs de la mort et du deuil .....  | 11        |
| 1.2 Quelques exemples de rituels selon différentes religions .....  | 12        |
| 1.3 Lorsque la mort frappe en contexte migratoire : choisir le lieu d'inhumation et une nécessaire transformation des pratiques rituelles ..... | 15        |
| <b>2. MORT, DEUIL ET MIGRATION : DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES .....</b>   | <b>22</b> |
| 2.1 Les réseaux locaux .....  | 22        |
| 2.2 Les réseaux transnationaux .....  | 25        |
| 2.3 Les technologies de l'information et des communications (TIC) : « L'immigrant connecté » (Diminescu, 2006) .....                            | 28        |

## SECTION II

|   |           |
|---|-----------|
| <b>DÉCÈS AU CANADA ET AU QUÉBEC : INFORMATIONS PRATIQUES .....</b>                              | <b>31</b> |
| <b>(LES LOIS ET NORMES RÉGISSANT LES DÉCÈS ET LE SOIN DES CADAVRES)</b>                         |           |
| <b>1. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À LA SUITE D'UN DÉCÈS : CE QU'UN IMMIGRANT DOIT FAIRE .....</b> | <b>31</b> |
| <b>2. LOIS ET NORMES CANADIENNES ENTOURANT LA MORT ET LE SOIN DU CADAVRE .....</b>              | <b>35</b> |

## SECTION III

|  |           |
|--|-----------|
| <b>RESSOURCES ET RÉFÉRENCES .....</b>            | <b>40</b> |
| <b>1. BREF PORTRAIT DES LIEUX DE CULTE .....</b> | <b>40</b> |
| <b>2. CONSULATS .....</b>                        | <b>44</b> |
| <b>3. PUBLICATIONS SUR LE SUJET .....</b>        | <b>46</b> |

## QUI SONT LES AUTEURES DE CE GUIDE ?



**Laura Chéron-Leboeuf** est étudiante à la maîtrise en travail social à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle s'intéresse aux parcours migratoires et aux stratégies des femmes philippines du Programme des aides familiaux résidants (PAFR) installées à Montréal. Elle a collaboré à la recension des écrits pour le projet de recherche mené par Lilyane Rachédi sur le deuil des immigrants (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 2013-2016).  
cheron-leboeuf.laura@courrier.uqam.ca



**Lilyane Rachédi** est professeure-chercheure à l'École de travail social de l'UQAM. Elle enseigne l'intervention sociale et les relations interculturelles. Ses recherches portent sur les familles immigrantes et réfugiées, la réussite scolaire, les enjeux de la diversité et le travail social, et les questions relatives à l'intégration. Elle fait partie de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montagne. Elle est également coauteure du livre *L'intervention interculturelle* (Legault et Rachédi, 2008. Montréal : Chenelière Éducation).  
lilyane.rachédi@uqam.ca



**Catherine Montgomery** est professeure-chercheure au département de communication sociale et publique à l'UQAM et directrice scientifique de l'équipe de recherche METISS. Ses intérêts de recherche portent sur l'intervention interculturelle, les parcours migratoires et l'utilisation de méthodes biographiques en recherche.  
catherine.montgomery@uqam.ca



**Fabienne Siche** est intervenante sociale depuis une dizaine d'années, principalement auprès des jeunes et des familles. Elle s'est particulièrement intéressée au choc culturel des travailleurs sociaux dans le cadre de son mémoire de maîtrise en travail social, et a travaillé en recherche sur l'intégration des personnes immigrantes en emploi.  
fabienne.siche@gmail.com

# INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU GUIDE<sup>1</sup>

La mondialisation et les migrations changent les portraits sociodémographiques des sociétés modernes. Aussi, l'évènement de la mort et celui du deuil en contexte migratoire deviennent des sujets incontournables. Toutefois, au Québec, malgré quelques évènements pionniers<sup>2</sup>, la thématique de la mort et spécifiquement celle du deuil chez les personnes immigrantes sont encore trop peu documentées. Les études et recherches sont encore insuffisantes, celles que l'on recense ont été réalisées principalement dans le domaine de la santé (que ce soit en matière de soins médicaux, infirmiers ou palliatifs) dans un objectif d'adaptation des pratiques d'accompagnement en contexte de diversité (ethnique, culturelle, culturelle, linguistique, etc.).

**La rédaction de ce guide** repose d'abord sur les résultats d'une recherche financée par le CRSH dans le cadre du programme jeunes chercheurs (Rachédi, Mongeau, Le Gall, Montgomery, Boisvert et Vatz-Laaroussi, *Deuils des immigrants : pratiques rituelles funéraires et réseaux transnationaux*, 2013-2016) et sur une recension des écrits issus de la littérature locale et internationale (Rachédi, Montgomery et Halsouet, 2016).

Le projet CRSH, que nous intitulerons recherche Deuils, avait pour objectif de mieux comprendre l'expérience de deuil des immigrants installés à Montréal et dans sa grande région. L'échantillon de cette recherche est composé de 21 personnes endeuillées, soit 11 hommes et 10 femmes (7 chrétiens, 9 musulmans et 5 hindous) ainsi que de 14 informateurs clés, soit 11 hommes et 3 femmes. De ce nombre, 4 sont chrétiens, 7 musulmans, 2 hindous et un informateur vient du milieu des maisons funéraires.

Lors de la diffusion des résultats auprès de publics issus des services sociaux et de la santé, et à la suite des témoignages des personnes rencontrées, il nous paraissait important de diffuser des connaissances reliées aux thématiques de la

---

1 Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

2 On peut penser aux colloques et séminaires suivants : CEETUM (Centre d'études ethniques des universités montréalaises), *Pluralité religieuse : enjeux sociaux, politiques et juridiques*, journée d'étude sur la mort et les soins de fin de vie, 11 mars 2016. LERARS (Laboratoire d'expertise et de recherche en anthropologie, rituels et symbolique), *La mort en son temps regards croisés sur la temporalité des pratiques du mourir, de la mort et du deuil*, Montréal, 9-10 mai 2013. Colloque de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir), *La figure méconnue de celles et ceux qui accompagnent la fin de la vie : les proches aidants et les intervenants professionnels*, Laflamme, D. (dir.), Montréal, 13 mai 2014. CERII (Chaire d'enseignement et de recherches interethniques et interculturels), *La mort musulmane en contexte d'immigration et d'islam minoritaire : pratiques, normes, revendications, « accommodements » au Québec et ailleurs en Occident*, Chicoutimi, 26-27 avril 2010.

mort et du deuil. En effet, le besoin connaissances sur le sujet a été exprimé clairement par les professionnels. Les personnes endeuillées comme les informateurs clés, quant à eux, déplorait le manque d'informations sur les ressources du réseau des services pouvant les aider, ceci concernant à la fois les démarches concrètes et soutien psychologique.

En plus de combler les lacunes constatées lors de la recension des écrits, ce guide vise à mieux comprendre le processus de deuil des immigrants et à les orienter vers les ressources existantes.

**Ce guide se veut un outil pratique, simple, destiné aux professionnels de la santé et des services sociaux**, mais aussi aux entreprises funéraires, associations religieuses, gestionnaires, acteurs de la société civile, bref à tous ceux qui veulent en savoir davantage sur la mort et le deuil en contexte migratoire. Son contenu est loin d'être exhaustif, il se veut plutôt une invitation à l'information, à la sensibilisation et à la réflexion sur ce sujet pour contribuer en quelque sorte à la diffusion des connaissances.

Ce guide est composé de trois sections :

- I. Une synthèse des principaux savoirs sur la mort et le deuil en contexte de migration et plus particulièrement un aperçu des rituels religieux et funéraires selon divers contextes culturels et religieux.
- II. Un portrait des normes et lois qui régissent les décès et le soin des cadavres au Québec et au Canada.
- III. Des ressources : des informations sur les lieux de culte, les consulats, une liste de publications sur cette thématique et enfin quelques livres-romans et documentaires qui portent sur la mort et le deuil en contexte migratoire.

Pour les deux premières sections, nous avons tenu à intégrer des extraits du discours des personnes rencontrées dans la recherche Deuils, mais aussi quatre entrevues effectuées auprès d'immigrants endeuillés qui illustrent de manière éloquent certains constats tirés de la littérature grise. Ces entrevues sont présentées sous forme de récit.

Enfin, tout au long du Guide, on retrouve des encadrés tels que Pour en savoir plus, qui contient des références à des ouvrages ou à des articles, et Le saviez-vous ? qui fournit des renseignements sur différents sujets.

BONNE LECTURE !!!!!!!!!!!!!!!

## CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LA MORT, LE DEUIL ET LA MIGRATION

**L**e deuil est un processus qui survient après la perte d'un être cher et qui est constitué de l'ensemble des réactions d'adaptation reliées à cette perte. Vivre un deuil est une expérience universelle et inévitable qui touche les proches d'une personne décédée, peu importe leur religion, leur contexte social ou culturel. Toutefois, le deuil des immigrants présente quelques caractéristiques qui permettent de le différencier de celui des natifs de la société d'accueil. En effet, les immigrants font face à différents défis notamment ceux reliés à la pratique de leurs rituels funéraires dans le contexte juridique canadien et ceux reliés au fait de devoir vivre parfois un deuil à distance. Cela dit, ces défis supplémentaires font émerger une panoplie de stratégies d'entraide et de ressources que nous allons également présenter pour terminer cette section.

### 1. MORT, DEUIL ET MIGRATION : DES DÉFIS SUPPLÉMENTAIRES

Pour les immigrants endeuillés, des défis supplémentaires s'ajoutent à leur processus de deuil. Notamment, **l'impossibilité de pratiquer certains rituels significatifs** pour les endeuillés peut être vécue difficilement par ceux-ci. De plus, en contexte migratoire, les immigrants **s'inscrivent déjà dans une trajectoire de pertes multiples et de deuils associés** (environnement, cadre culturel, liens familiaux, statut socioprofessionnel, etc.). La perte de l'être cher s'inscrit donc dans un processus migratoire qui mobilise déjà beaucoup de leur énergie et qui est souvent rempli de défis et d'apprentissages de tous ordres. Également, le fait de vivre plusieurs étapes importantes du cycle de vie telles que la maladie ou le décès en l'absence physique du réseau de proches vient se rajouter à ces pertes (Rachédi et Halsouet, 2015).

Conception, dont le père est décédé en Colombie, exprime bien l'ampleur de la nouvelle de la mort pour un immigrant :

*« Bien sûr, l'impossibilité de voyager et de vivre tout ça à distance ; est empiré pour être nouveaux arrivants en processus d'adaptation à une nouvelle vie, nous ne parlions pas français à ce moment-là, et on a dû continuer à étudier. C'était vraiment dur parce qu'on sentait de l'impotence, de la douleur, et on ne pouvait pas se concentrer pour apprendre une nouvelle langue. Quand je me rappelais de la perte, je pleurais ; j'ai dû sortir de la classe à plusieurs reprises ».*

*(Conception<sup>3</sup>)*

Dans le cas d'un décès d'un proche dans le pays d'origine, un immigrant qui souhaiterait y retourner afin de participer aux funérailles doit faire face à différents obstacles. Il devra notamment se demander s'il peut se permettre de payer ce voyage, s'il peut s'absenter de son travail et se soustraire de ses obligations familiales. De plus, pour les immigrants qui ont un statut précaire (par exemple des réfugiés ou des demandeurs d'asile), le voyage est parfois tout simplement impossible. Si pour certaines de ces raisons un immigrant ne peut pas retourner au pays du défunt et participer aux funérailles, son processus de deuil pourrait en être affecté. En plus de la peine, il pourrait éprouver un sentiment de culpabilité accompagné d'une phase de déni plus longue.

Ainsi, les immigrants sont amenés à vivre un « **deuil à distance** ». Montgomery et autres (2010) classifient le deuil à distance en deux catégories :

- Maladie ou décès qui survient au Québec, mais loin de la famille (famille au pays d'origine ou dispersée dans le monde);
- Maladie ou décès d'un proche resté au pays d'origine ou installé ailleurs dans le monde.

Béatriz, née en Colombie, raconte comment elle a vécu les difficultés liées à la maladie et au deuil de sa mère alors que celle-ci était demeurée dans son pays d'origine :

---

<sup>3</sup> Pour préserver l'anonymat des personnes interviewées, tous les noms utilisés sont des noms fictifs. Les propos des interviewés sont restitués tels quels, avec des erreurs possibles de langage.

## *Pas d'économies sur les sentiments*

*Je m'appelle Béatriz et suis venue au Canada une première fois en 1991 en tant que touriste, puis je suis retournée en Colombie et je m'y suis mariée en 1993, la même année où nous avons immigré avec mon mari. Mon fils est né ici en 1996. Depuis, son père et moi, nous sommes séparés et j'ai un nouveau conjoint. J'ai de la famille et des amis un peu partout dans le monde. Ici à Toronto, j'ai une cousine et un cousin. J'ai aussi une tante en Ontario. Je suis proche de mes frères et sœurs, ainsi que de mon beau-père. La majorité d'entre eux sont en Colombie, mais l'un de mes frères vit au Venezuela. J'ai aussi une tante qui vit en Italie et une amie qui habite en Allemagne. Je suis assez proche d'elles, même si elles sont loin. J'ai beaucoup d'amis en Colombie, et quelques-uns ici, surtout liés à mon travail auprès de personnes âgées.*

*Depuis que je vis au Canada, j'ai vécu plusieurs deuils consécutifs. Plusieurs de mes amis sont décédés à la suite de la violence qui a eu lieu en Colombie. Mon demi-frère, le fils de mon beau-père, a été kidnappé. En 2000, j'ai aussi perdu ma grand-mère. Cependant, le deuil le plus difficile que j'ai eu à vivre est celui de ma mère. Elle est décédée d'un cancer du pancréas en août 2014, un an après l'annonce de la maladie. J'ai été très présente auprès d'elle durant cette dernière année. J'ai voyagé sept fois entre le Canada et la Colombie en un an, et je me suis installée là-bas pendant trois mois avec mon fils. Pendant les vacances d'été de mon fils, je l'ai laissé avec ma famille là-bas pour revenir accomplir mes obligations au Canada. Ça ne faisait pas dix jours que j'étais rentrée ici quand mes sœurs m'ont appelé pour me dire que ma mère avait décidé de se laisser partir. J'ai repris l'avion en sens inverse, et elle est décédée deux heures après mon retour dans la maison familiale.*

*Ma mère était une personne extrêmement importante pour moi et pour toute la famille. C'était une leader. Je suis contente d'avoir pu passer les derniers mois auprès d'elle, et d'avoir pu participer aux funérailles avec toute ma famille et mes amis. C'était un événement très chaleureux. Cependant, je me retrouve maintenant avec d'autres difficultés. Les dépenses ont été très grandes et l'institution pour laquelle je travaillais a décidé de me licencier à cause de mes trop grandes absences. J'ai aussi dû payer le changement de billet d'avion de mon fils, même si cela était dû à un décès et que j'avais*

*l'acte de décès avec moi. Je me suis rendu compte que personne en Colombie ne vit comme ici. Ici, les affaires économiques me semblent plus importantes que les sentiments des personnes. Le décès d'une personne chère n'est pas une raison valable pour s'absenter trop longtemps, et on perd son travail. Le gouvernement du Québec m'a aussi pénalisée parce que je n'ai pas pu faire les démarches pour les impôts alors que j'étais au chevet de ma mère.*

*La perte et la solitude qu'on vit ici, le fait d'être éloigné de ma notre famille, de ceux qui comprennent intimement notre douleur, la différence de culture et de façon de voir les choses, sont très difficiles quand on est en situation de deuil. Par exemple, en Colombie, on commémore toujours le premier mois de la mort d'une personne. C'est une grande réunion de tous les membres de la famille et des amis qui commence par une messe puis une visite au cimetière. Je n'ai pas pu y être et c'était très difficile. C'était un samedi. Tout le monde était là-bas et moi j'étais seule ici. Mon fils était chez son père. J'aurais voulu parler avec quelqu'un qui aurait pu me comprendre et je me suis sentie très isolée. J'avais un cours et je m'y suis présentée, mais le professeur a rapidement perçu ma détresse et m'a laissé rentrer plus tôt. J'ai acheté beaucoup de fleurs, une bouteille de vin, et j'ai répondu à tous les appels et messages de ma famille et de mes amis. J'ai beaucoup pleuré. Finalement, c'est mon conjoint qui m'a réconfortée. La religion a aussi joué un rôle important. Ma mère était très catholique et je le suis aussi. Alors à 22 h, j'ai fait une prière à ma façon, chez moi, avec toutes les fleurs.*

*Ce qui me donne de la force c'est Dieu, c'est ma foi. J'ai aussi ramené un petit oreiller que j'avais offert à ma mère pour aller à ses séances de chimiothérapie. C'est comme une amulette qui m'amène à me sentir proche d'elle. Quand j'ai mal à la tête, je sens que l'oreiller me soulage. Les derniers mois passés auprès d'elle ont été tellement importants, autant pour elle que moi... Lorsque je me sens triste, je me rappelle qu'elle me disait : « je t'aime, merci d'être avec moi », et ensuite je me sens mieux. Je me souviens d'un ami colombien qui était en attente d'acceptation de son statut de réfugié et qui ne pouvait pas sortir du pays à cause de cela. Ses parents et son frère sont décédés sans qu'il puisse rentrer et il en a beaucoup souffert. Il me disait que j'étais chanceuse de pouvoir être au chevet de ma mère, même si je m'endettais beaucoup.*

*D'un côté, j'aimerais que les personnes immigrantes qui traversent un deuil comme le mien voient aussi les choses de cette façon. D'un autre côté, j'aimerais aussi que la société d'accueil donne de l'appui moral aux personnes endeuillées et facilite les rapprochements. Ce n'est pas normal que certaines personnes ne puissent pas rentrer et être présentes pour leurs proches. J'aimerais faire une manifestation, quelque chose pour sensibiliser les gens à ce sujet, pour essayer de changer les choses.*

Dans le cas d'un décès dans le pays d'accueil, **les immigrants peuvent faire face à des obstacles d'ordre juridique et administratif qui ne leur permettent pas l'accomplissement de certains rituels funéraires.** Puisque le non-respect des pratiques rituelles funéraires peut avoir un impact négatif sur le processus de deuil, ces difficultés supplémentaires peuvent également avoir pour conséquence de complexifier le deuil des immigrants. Bien entendu, des divergences existent quant aux rituels prescrits par des croyances ou religions afin d'accompagner le corps du défunt (voir section III, p. 40) quelques connaissances de base des différents croyances et rituels associés au deuil et à la mort selon six religions : le christianisme, l'islam ,le judaïsme, le bouddhisme l'hindouisme et le sikhisme, p. 13-14).

#### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

Petit Larousse définit le rituel de la façon suivante : « Ensemble d'actes, de paroles et d'objets, codifiés de façon stricte, fondé sur la croyance en l'efficacité d'entités non humaines et approprié à des situations spécifiques de l'existence. » Les rituels mortuaires se sont développés dans un premier temps à l'extérieur de cadre religieux ou institutionnel et l'invention de la sépulture remonterait à près de 100 000 ans (Buissière, 2009).

### **1.1 LES RITUELS RELIGIEUX ET FUNÉRAIRES : DES ACCOMPAGNATEURS DE LA MORT ET DU DEUIL**

Les rituels funéraires sont des rituels entourant la mort qui auraient été inventés pour répondre au fait que la mort constitue une brisure du lien social et est perçue comme une menace (Buissière, 2009). Ceux-ci répondent à plusieurs finalités : s'ils sont dans un premier temps destinés au mourant et aux morts, ils sont également largement

centrés sur la prise en charge des personnes endeuillées (Thomas, 2003). Le processus de deuil peut être affecté par le bon déroulement ou non des pratiques rituelles funéraires qu'elles soient culturelles ou religieuses.

La mort est comprise à l'intérieur d'un cadre culturel précis, ainsi les rituels entourant les derniers instants du mourant et la manière de s'occuper d'un corps définit souvent le destin post-mortem du décédé (Droz et Froidevaux, 2002). L'idée de la « bonne mort » n'est pas seulement un phénomène médical et varie selon les différentes religions et cultures. **Avoir une « bonne mort » est en effet principalement relié aux rituels et aux croyances religieuses ainsi qu'aux conditions qui permettent un passage du défunt vers l'au-delà** (Causton, 2012). Le non-respect des pratiques funéraires prescrites peut, parfois, avoir pour conséquence de « tuer le mort en lui déniait une hypothétique vie post-mortem » (Droz et Froidevaux, 2002, p. 5) et celui-ci pourrait se transformer en mauvais esprit qui va hanter les vivants. Dans le cas des défunts guinéens par exemple, ceux-ci ne deviendraient pas des esprits protecteurs si les rituels n'ont pas été pratiqués de manière intégrale. Pour certaines communautés, l'idée de la « bonne mort » correspond à l'idée de maintenir des liens avec la terre d'origine et elle doit survenir auprès des « siens » (Saraiva, Mapril, 2013). Ainsi, les différentes croyances concernant la manière de concevoir la mort ont une influence importante sur tous les aspects des rituels funéraires qui vont des derniers instants du mourant en passant par la toilette funéraire et les obsèques, et qui se terminent par les commémorations funéraires (Droz et Froidevaux, 2002). Pour cette raison, il est pertinent de s'intéresser aux sens donnés à la mort ainsi qu'aux rituels funéraires de quelques religions.

## 1.2 QUELQUES EXEMPLES DE RITUELS SELON DIFFÉRENTES RELIGIONS

Il est primordial de mentionner qu'il n'existe pas de vision uniforme d'une religion. **L'objectif ici n'est pas de stéréotyper les religions, mais plutôt de donner un aperçu de la diversité de croyances, de rituels religieux et de pratiques qui diffèrent selon les confessions et les contextes géographiques, culturels et sociaux.** Deux personnes de la même religion, mais venant de pays différents ne pratiqueront pas nécessairement les mêmes rituels ou n'auront pas la même vision de leurs croyances religieuses. De plus, certaines circonstances comme l'âge de la personne décédée ou la cause de son décès peuvent influencer les rituels funéraires, et ce, au sein de la même culture. D'autres facteurs, tels le processus migratoire et les différences générationnelles, influencent le rapport et la proximité des individus face à leur religion ou les aux rituels funéraires. Ci-dessous, nous présenterons la manière de concevoir la mort, les rituels entourant la fin de vie, les croyances concernant la vie après la mort ainsi que les soins à apporter aux cadavres selon différentes religions.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Buissière (2009); Causton (2012); Droz et Froidevaux (2002); Saraiva et Mapril (2013); Thomas (2003).

### POUR EN SAVOIR PLUS

Aggoun (2006); Bacqué et autres (1997); Causton (2012); Dimé et Fall (2011); Droz et Froidevaux (2002); Gaudet (2011); Lestage et Raulin (2012); Rachédi et autres (2010); Repos Saint-François-d'Assise (2007); Thomas (1985).



## CHRISTIANISME

Les chrétiens croient à une vie éternelle après la mort. Avant de mourir, ils se préparent à la mort en recherchant le pardon de Dieu, la réconciliation avec des personnes de leur entourage ou la confession ultime de péchés. Ce pardon des péchés est habituellement accordé par un prêtre dans les moments précédant la mort, si celle-ci est prévisible, évidemment. Il est à noter que les traditions funéraires du christianisme varient selon le type de confession (catholique, protestante, anglicane ou orthodoxe), les pays et les communautés culturelles d'appartenance. À titre d'exemple, l'incinération est autorisée pour les catholiques et les protestants, mais interdite pour les orthodoxes. Généralement, le croyant est enterré dans un cimetière chrétien.



## ISLAM

Pour les musulmans, la mort relève de la volonté de Dieu (Allah) et s'inscrit dans le cycle voulu par celui-ci (naissance, mort et résurrection). Par conséquent, les manifestations trop visibles d'émotions peuvent être perçues comme un manque de résignation face à la mort.

Dans ses derniers instants de vie, le mourant doit regarder vers La Mecque et avoir son index levé afin de prononcer ou d'entendre la formule de profession de foi (shahada). Traditionnellement, les musulmans sont enterrés à même la terre le jour même de leur décès et leur visage est tourné vers La Mecque. La toilette mortuaire du défunt est un rite complexe qui doit être effectué par une personne du même sexe. Les couples mariés peuvent faire exception à la règle puisqu'il est permis pour un homme veuf de pratiquer le rite sur sa femme décédée et vice-versa. Pour un musulman, il est important d'être inhumé dans un cimetière confessionnel puisqu'un croyant doit être enterré aux côtés d'autres musulmans.



## JUDAÏSME

Dans le judaïsme, la vie est un don de Dieu qu'il donne et qu'il reprend. La mort est alors considérée comme une étape du cycle de vie. Cette religion met de l'avant le respect de la vie et l'intégrité du corps et à cette fin, aucun geste qui pourrait aggraver l'état du mourant ou devancer sa mort ne doit être posé. Pour les croyants, il est important d'être présent pour les derniers moments de vie de leurs proches et il est donc habituel qu'ils interrompent leurs activités pour être auprès d'eux lors de leur dernier souffle de vie.

Les rituels funéraires et les préparatifs de l'enterrement juif sont réalisés par la Hevra Kadisha (Confrérie du dernier devoir). Les membres de cette confrérie s'occupent de faire la toilette funéraire et d'habiller le corps des vêtements blancs qu'ils déposeront dans un cercueil sobre. Le visage du défunt sera positionné vers le haut et posé sur un peu de terre d'Israël. Selon la tradition juive, les funérailles se déroulent au cimetière et jamais à la synagogue, car le cadavre est considéré comme impur. Dans cette religion, la tombe est « le lieu où l'essence d'un être est célébrée ». Ainsi, l'inhumation est un acte symbolique qui se réfère autant à l'identité qu'à la dimension spirituelle de la personne décédée.



## BOUDDHISME

Le bouddhisme se décrit comme un ensemble de doctrines, d'idéologies et de pratiques qui sont distinctes dans les différentes régions du monde, mais pour lesquelles il existe un point commun qui consiste à accueillir la mort dans le calme puisqu'elle est considérée comme un simple changement d'état et une chose naturelle et inévitable en plus de favoriser la pratique spirituelle.

Les rituels funéraires varient beaucoup selon les écoles et les lieux d'origine. Ceux-ci ont pour but d'aider la personne décédée dans son voyage, de montrer le respect de la famille et d'éviter que la conscience renaisse dans de mauvaises destinées. Les concepts de voyage et de renaissance sont fondamentaux puisqu'un bouddhiste connaîtra plusieurs vies et plusieurs morts influencées par ses actes.



## HINDOUISME

L'hindouisme s'inscrit dans une grande diversité de traditions religieuses qui sont basées sur une série de textes sacrés, de traditions orales, de rituels et de pratiques. Un des points communs à ces courants est que la mort est une caractéristique normale et universelle du cycle de vie. Les adeptes de cette religion s'y préparent comme à une transition de vie fondamentale puisqu'ils croient en la réincarnation. Pour les hindouistes, l'âme et le corps sont d'égale valeur et restent dépendants l'un de l'autre. Ainsi, les croyants se préparent à la mort comme ils se préparent pour toute transition de vie fondamentale. Les hindouistes divisent la vie en quatre étapes, soit celles de l'enfance, de l'adolescence, de l'âge adulte et du troisième âge, ou celles reliées au statut d'étudiant, de maître de maison, de semi-retraité et de renonçant. Les rituels mortuaires sont différents selon l'étape de la vie à laquelle le décès survient.

Traditionnellement, l'incinération se fait sur un bucher extérieur et le fils aîné doit être le premier à mettre le feu au bucher. Par la suite, les cendres sont généralement dispersées dans le Gange ou dans un cours d'eau proche.



## SIKHISME

Le principe fondamental du sikhisme est l'égalité entre tous les êtres humains, sans distinction de sexe, de race, d'âge ou de religion. Toute personne baptisée, soit 10% de la population sikhe, doit respecter les cinq articles de foi de la religion sikhe.

Les sikhs croient en la réincarnation déterminée par les actions (karma) des vies présentes et passées. C'est donc la valeur morale de ces actes qui détermine la façon dont l'âme va renaître lors de la réincarnation. La mort est bien acceptée par les sikhs pour qui la mort et le sommeil sont deux représentations d'un même état. Effectivement, pour ceux-ci la mort est égale à un long sommeil et le sommeil est égal à une mort temporaire. Les sikhs vont chercher à créer une ambiance paisible (sans pleurs ni bruits) autour du mourant.

Après le décès, la famille s'occupe de laver le corps en utilisant souvent du yaourt comme agent nettoyant. Par la suite, le corps est emmené à la maison du défunt afin que les proches puissent lui offrir leurs derniers adieux. Selon la tradition sikhe, les dépouilles sont toujours incinérées à l'exception de celles des nouveau-nés et des très jeunes enfants qui sont alors enterrés.

Les connaissances présentées dans cette section permettent d'avoir une certaine vue d'ensemble sur la diversité des croyances religieuses face à la mort ainsi qu'un aperçu des prescriptions religieuses concernant la « bonne mort » et les rituels funéraires. Toutefois, en contexte migratoire, les rituels sont parfois amenés à se transformer dû au contexte sociojuridique de la société d'accueil.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Barou (2005); Mezzouj (2005); Montgomery et autres (2010); Moreras et Tarrés (2012); Rachédi et Halsouet (2015); Rachédi et autres (2010); Saraiva et Mapril (2013). Voir aussi la vidéo « Chez nous les morts ne sont pas morts » site SHERPA.

### 1.3 LORSQUE LA MORT FRAPPE EN CONTEXTE MIGRATOIRE : CHOISIR LE LIEU D'INHUMATION ET UNE NÉCESSAIRE TRANSFORMATION DES PRATIQUES RITUELLES

Un des défis supplémentaires consiste pour les immigrants endeuillés à choisir entre l'inhumation dans la société d'accueil ou le rapatriement du corps afin qu'il soit enterré dans le pays d'origine. Certains auteurs voient même dans ces choix un signe d'intégration ou de non-intégration à la société d'accueil. Lorsque l'inhumation se fait dans la société d'accueil, on parle alors « d'enracinement » des immigrants. Plusieurs facteurs peuvent influencer le choix du lieu d'inhumation notamment l'influence de la famille (autant la famille restée au pays que les enfants nés dans le pays d'accueil), des considérations religieuses (la peur du non-respect des rituels funéraires associés à une religion dans la société d'accueil) ou un attachement à la terre d'origine. Toutefois, les barrières administratives, financières et juridiques peuvent être excessivement lourdes, voire dissuasives, pour les familles qui souhaitent rapatrier le corps des immigrants décédés dans la société d'accueil.

Comme mentionné, la façon de vivre le deuil, les funérailles et les rituels associés aux soins du cadavre diffère parfois des traditions funéraires de la société québécoise (voir p. 13-14). Certaines contraintes, normes administratives et juridiques de la société d'accueil font en sorte que les rituels religieux des immigrants ne peuvent pas nécessairement être reproduits intégralement. **Malgré ce contexte juridique, les immigrants dont les pratiques religieuses diffèrent de celles de la société d'accueil développent des stratégies afin de maintenir le plus possible leurs croyances et traditions, quitte à transformer certains rituels funéraires lorsqu'ils perdent un être cher dans la société d'accueil. Ces stratégies adoptées concernent majoritairement les soins aux cadavres et les conditions de sépulture.**

Afin de répondre le plus possible à toutes ces exigences, les endeuillés vont parfois faire preuve de créativité et on assiste alors à un « bricolage des rituels » (Petit, 2005). Celui-ci consiste notamment à aménager, à différer et parfois à délocaliser les rituels funéraires dans la société d'accueil ou encore dans le pays d'origine. Ces rituels ne peuvent pas être exclus du concept de laïcité. La laïcité est le fruit de l'État et de sa volonté à vouloir se dégager de l'emprise religieuse. Selon Parent (2011), la séparation de l'État et des Églises, la neutralité de l'État, la liberté d'expression (qui inclut la liberté de croyance) et l'égalité des citoyens sont les quatre principes de la laïcité. La version de la laïcité appliquée au Québec est cependant loin d'être rigide. Toutefois, la société d'accueil québécoise n'a rien prévu concernant la mort de ses immigrants et les lois qui encadrent la mort et le soin du cadavre sont

teintées d'un héritage judéo-chrétien et n'incluent pas une diversité religieuse. La mort de *l'autre* (l'immigrant) cristallise alors les défis liés à la gestion de la pluralité religieuse dans le traitement du cadavre, son destin post-mortem (symboles, croyances, représentations, etc.), les règlements des lieux de sépulture (ex. : cimetière et demande de terrain confessionnel, achat de parcelle de terrain à des industries funéraires), mais aussi ceux des organisations, des services sociaux et de la santé.

La recherche CRSH de Rachédi et autres (2013-2016) a mis en évidence, spécifiquement dans le contexte québécois, des adaptations multiples des pratiques rituelles au cadre juridique du pays d'accueil qui rendent visibles de véritables bricolages interculturels. Différentes formes d'adaptations mettent de l'avant « une figure type d'immigrant endeuillé » et des enjeux précis pour la société d'accueil. Nous avons relevé trois types d'adaptations que nous élaborerons dans cette section :

- adaptations contraintes et renoncements;
- adaptations métissées;
- adaptations en continuité avec la société d'accueil.

Narayan, Népal-Bhoutanais, explique comment sont pratiqués les rituels funéraires chez les hindous et comment il a accompli ces rituels au Québec lors du décès de son père au Népal :

### *Treize jours de deuil*

*Je suis né et ai grandi au Bhoutan, mais nous avons dû quitter le pays pour le Népal en 1992. J'ai donc vécu au Népal jusqu'en 2010, où j'ai immigré au Canada avec ma femme et mes deux garçons. À ce moment-là, ils avaient sept et douze ans. Ma famille est un peu éparpillée dans le monde. J'ai une sœur et huit frères. Tous sont aux États-Unis sauf l'un de mes frères, qui est au Danemark. Ma mère est décédée quand j'étais plus jeune, et mon père est mort il y a juste quelques années. Les parents de ma femme vivent encore au Népal.*

*Lorsque mon père est décédé en 2011, cela faisait seulement dix mois que nous étions arrivés. Il avait 80 ans et a fait une chute deux semaines avant sa mort. Quatre de mes frères étaient à son chevet, au Népal. Tout a été très vite. Le jour de son décès, l'un de mes frères m'a appelé pour me prévenir. C'était très dur parce que je voulais être avec mon père, je voulais pouvoir rentrer, mais ce n'était pas possible du fait de la complexité des papiers et du manque d'argent. Ma sœur et mes frères qui n'étaient pas au Népal n'ont pas pu rentrer non plus. Nous ne pouvions pas nous réunir au même endroit, alors nous avons décidé de tenir des rituels à plusieurs endroits en même temps.*

*Nous sommes hindous et notre rituel funéraire dure treize jours. Il y a d'abord l'incinération du corps, puis on met les cendres dans une rivière ou un cours d'eau, en faisant différents rituels et prières. Ensuite, toute la famille se réunit au même endroit, duquel on ne sort que le treizième jour. On reste ensemble et on prie ensemble. Il y a des prières différentes chaque jour, qui sont de plus en plus longues. Le douzième et le treizième jour, elles occupent presque toute la journée. Pendant ces treize jours, l'homme le plus proche du défunt doit se raser la tête, et on ne garde sur nous que les vêtements nécessaires pour cacher les parties intimes. On mange aussi seulement une fois par jour, ce qu'on prépare nous-mêmes, et on ne doit pas utiliser de sel<sup>4</sup>. Le prêtre vient chaque jour faire des prières, et on le remercie à la fin en lui offrant des cadeaux ainsi qu'une vache, qui est le symbole de Shiva. De notre côté, puisque nous sommes tous dispersés, nous n'avons pas pu faire exactement tout cela, et nous n'avons pas pu le faire ensemble. Mais nous avons fait ce que nous avons pu, comme le dit la religion. Mes frères qui étaient au Népal se sont occupés du rituel funéraire. Mon père a été incinéré, et ses cendres ont été dispersées dans une rivière proche de sa maison. Ensuite, avec mes frères et ma sœur, nous avons fait les rituels de deuil chacun de notre côté.*

*Ma femme m'a accompagné dans les rituels. Ici, à Sherbrooke, il y a un pandit, c'est un prêtre indien. Il a suivi tous les rituels avec nous. Nous avons aussi reçu de l'aide de la communauté népalobhoutanaise. Comme on ne pouvait pas sortir pendant treize jours, plusieurs personnes nous ont*

---

<sup>4</sup> NB. Le sel provenant de la mer, il est considéré comme souillé par les restes de crémations amenés par les rivières. C'est donc un acte symbolique.

*aidés pour faire l'épicerie, les repas, s'occuper des enfants... Elles nous ont aussi aidés financièrement parce que ça coûte cher de faire tout cela. À la fin, il faut aussi organiser un gros repas pour remercier tout le monde. Avant de commencer les rituels, j'avais fait comme une sorte de dépression, parce que je me disais que j'avais besoin de beaucoup d'argent pour respecter tous ces rites, et je n'en avais pas. Je pensais aussi que je devrais tout faire seul et je ne savais pas comment faire sans pouvoir sortir de la maison. Ça faisait seulement dix mois que j'étais ici, je me sentais isolé. Mais finalement, les gens ont beaucoup aidé. Je ne sais pas comment nous aurions pu faire autrement, et le côté financier est un obstacle que beaucoup d'immigrants en deuil doivent affronter. Les personnes qui nous entouraient ont aussi appelé l'école de francisation pour expliquer pourquoi ma femme et moi, ne pouvions pas venir. Mon frère au Danemark, mes frères et ma sœur aux États-Unis ont aussi pu suivre les rituels de leur côté. La seule chose qu'on n'a pas faite, c'est offrir une vache au pandit. Ici, on ne peut pas vraiment faire ça...*

*Ce qui m'a aidé pendant ma période de deuil, ce sont à la fois les rituels et le soutien de la communauté. Juste le fait de pouvoir en parler avec ma famille au téléphone et par messagerie Internet, mais aussi avec mes amis et la communauté népalo-bhoutanaise ici, ça m'a fait beaucoup de bien. Nous étions en contact avec un organisme communautaire à Sherbrooke, mais on ne leur a pas demandé d'aide à eux ni à d'autres organismes pendant cette période-là. Nous ne savions pas où demander de l'aide par rapport au deuil.*

*Je sais que ce n'est pas tout le temps facile pour les personnes extérieures de comprendre que les treize jours de deuil sont très importants pour nous, et doivent être faits en famille. Quand on a annoncé aux responsables de l'école de francisation que je serais absent pour pouvoir faire ces rituels de deuil, ils ont demandé à ce que ma femme vienne quand même parce que c'était mon père qui était mort, pas le sien. Mais ma femme, c'était mon premier soutien, nous étions égaux face à ce deuil-là. C'était important qu'elle soit là. Ce serait bien s'il y avait plus de sensibilisation à ce sujet, si on permettait aux gens de mieux comprendre ce que l'on vit à ce moment-là.*

*Chaque date anniversaire de la mort de mon père, nous faisons une cérémonie avec des rituels pour commémorer sa mort. J'ai une photo de lui que je garde précieusement et que j'utilise chaque année pour cette cérémonie. C'est le seul objet que j'ai de lui, et chacun de mes frères et sœurs en a une. Tout le monde meurt un jour, c'est un cycle. Garder des objets, ce n'est pas ce qui est important. Ce qui est important, c'est de se souvenir de la personne, et les rituels aident dans ce sens. Si je meurs ici, je ne voudrais pas que mon corps soit rapatrié au Népal. Ce n'est pas nécessaire. Je pourrais être incinéré ici et on pourrait jeter les cendres dans un cours d'eau ici aussi. Par contre, je trouverais important que mes garçons effectuent ces treize jours de deuil.*

### **ADAPTATIONS CONTRAINTES ET RENONCEMENTS**

Certains immigrants conçoivent les transformations de leurs pratiques rituelles comme des contraintes et vivent ces transformations dans la souffrance. Abdul Rafi, un formateur clé de la communauté musulmane nous informe que dans cette religion, « il est interdit de porter atteinte à la dépouille que ce soit par une dissection, un prélèvement ou même une transplantation ». Ainsi, les autopsies qui sont nécessaires dans certains cas de décès peuvent créer des situations « déchirantes » pour les immigrants endeuillés qui deviennent critiques de ces adaptations « non négociables ». Un autre informateur clé chrétien mentionne qu'il est important qu'au moment de l'enterrement la tête de la personne décédée soit orientée vers l'est. Il indique « Cela signifie beaucoup, mais ne dépend pas de nous, mais plutôt de l'organisation du cimetière » (Zivadin, Prêtre chrétien). Cet informateur mentionne que dans certains cimetières il est possible de choisir un tombeau qui est orienté vers l'est. Cependant, celui-ci déplore que ce ne soit pas toujours le cas et il indique que tout particulièrement en région il est souvent impossible d'avoir ce choix. Ces renoncements s'inscrivent dans une véritable tension entre une volonté de maintien des pratiques rituelles de la société d'origine et une volonté de revendiquer leur acceptation dans la société d'accueil.

### **ADAPTATIONS MÉTISSÉES**

D'autres transformations peuvent être vécues comme des adaptations nécessaires et acceptables pour les immigrants. C'est notamment le cas des musulmans qui, puisqu'ils ne peuvent être enterrés à même la terre comme le souhaiterait

la tradition musulmane, choisissent de mettre un peu de terre sous la joue droite du défunt dans son cercueil. Du côté des hindous, afin de conserver de manière symbolique le rôle du fils aîné, certaines stratégies ont été mises en place. Par exemple, il peut lui être proposé d'appuyer sur le bouton afin de déclencher le feu dans l'incinérateur. De plus, au lieu de disperser les cendres dans le Gange, certains vont le faire dans une rivière locale. C'est ce que Narayan explique par rapport aux sorts des cendres dans la province du Québec :

*« On va essayer ici. Parce que, si on croit, une rivière, si on pense que c'est une rivière Ganga par exemple, on peut penser au décès et on peut faire toutes les activités comme il faut dans une rivière ici à Saint-Jérôme. Ce n'est pas grave pour moi. C'est une rivière comme religieuse. Une rivière sacrée on dit, toutes rivières, c'est Ganga. Mais, si c'est possible pour y aller, c'est encore mieux».*  
(Narayan, Népal-Bhoutanais, Hindou)

Ce travail de métissage s'incarne dans le deuil d'un immigrant prêt à adapter ses pratiques au contexte de la société d'accueil.

#### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

Certains changements sont parfois simplement influencés par la société d'accueil. C'est le cas aussi dans les lieux de sépulture. Par exemple, dans le cimetière musulman de Bobigny en France, sur les tombes on a vu apparaître l'utilisation de procédés métaphoriques et d'expressions telles que « Nous ne t'oublierons jamais » qui sont des formules allégoriques du deuil qui « normalement » sont inconnues de l'Islam (Alaoui, 2012). Ces changements sont aussi constatés dans certains cimetières islamiques de Montréal (Dimé et autres 2011; Milot et autres, 2011) ainsi que dans le cimetière de Fuenjirola en Espagne.

### **ADAPTATIONS EN CONTINUITÉ AVEC LA SOCIÉTÉ D'ACCUEIL**

Il arrive également que certains changements aux rituels funéraires soient vécus comme des occasions à saisir. C'est le cas d'une mère musulmane d'ex-Yougoslavie qui a perdu sa fille et qui a pu mieux vivre son deuil en incinérant sa fille, ce qui lui a permis de garder l'urne chez elle. Cette femme est heureuse de constater que le contexte légal de son pays d'accueil lui a permis de faire un choix qui aurait été interdit dans son pays d'origine (Rachédi et autres, 2015).

Cette mère mentionne : « On a choisi l'incinération parce qu'on a déjà perdu un enfant qui est resté tout seul dans un autre pays. On ne voulait pas que ça arrive encore une fois. On est maintenant ici, mais demain, qui sait ?! On peut déménager, on peut retourner dans notre pays d'origine... donc avoir l'urne chez nous, avec nous, fait en sorte que notre fille nous suivra ... » Même si elle a été critiquée par des gens de sa communauté, elle est très heureuse d'avoir pu faire ce choix. « C'était quelque chose qui m'a aidée beaucoup, vraiment... Merci au Québec pour cette possibilité. » (Mère, Ex-Yougoslavie.)

### POUR EN SAVOIR PLUS

Alaoui, (2012); Dimé et autres (2011); Therrien et autres, (2011); Petit (2005); Rachédi et Halsouet (2015); Sarenac (2013).

Cette forme d'adaptation s'inscrit dans un processus d'assimilation, l'immigrant endeuillé est en quelque sorte assimilé à la société d'accueil. Il adopte la plupart des pratiques et profite même du contexte de la société d'accueil.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les trois stratégies d'adaptation présentées précédemment ainsi que les enjeux identifiés pour la société d'accueil.

| Figures                             | Pratiques rituelles funéraires                  | Enjeux par rapport à la société d'accueil   |
|-------------------------------------|---|---|
| Immigrant endeuillé « assimilé »    | Adaptation en continu avec la société d'accueil | Adopter la plupart des pratiques. Profiter du contexte de la société d'accueil                    |
| Immigrant endeuillé « négociateur » | Adaptations métissées                           | Négocier les pratiques dans le contexte de la société d'accueil                                   |
| Immigrant endeuillé « critique »    | Adaptations contraintes et renoncements         | Préférer le maintien des pratiques d'origine et exiger leur acceptation dans la société d'accueil |
|                                     |   | Bricolages interculturels   |

Schéma « Figures d'endeuillés », (Rachédi et autres 2016)<sup>5</sup>

5 Rachédi, Montgomery, Halsouet et Javorka. (2016). *La mort des immigrants du Québec, un impensé symbolique de la laïcité ? Des endeuillés témoignent*. Dans le cadre du Congrès « La laïcité à l'épreuve des identités. Enjeux professionnels et pédagogiques dans le champ social, médico-social et éducatif. » France : Université de Mont-Saint-Aignan, 4-5 février 2016.

## 2. MORT, DEUIL ET MIGRATION : DES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Plusieurs difficultés vécues par les immigrants endeuillés ont été présentées ainsi que des stratégies d'adaptation des rituels significatifs. Toutefois, il est important de mentionner que les immigrants développent aussi des ressources. Dans ce contexte, les réseaux locaux, les réseaux transnationaux, ainsi que les technologies de l'information constituent des ressources importantes qui sont de véritables tuteurs de résilience face à l'épreuve du deuil.

### 2.1 LES RÉSEAUX LOCAUX

Les réseaux locaux, qui peuvent être mono ou pluriethniques, sont constitués autant de voisins, de réseaux d'amis que d'organismes communautaires. Ces réseaux tirent leurs forces principalement de la proximité géographique ainsi que de la connaissance des ressources locales et du milieu. Par leurs connaissances des ressources existantes au Québec, ces réseaux jouent un rôle important afin d'orienter les immigrants, de les conseiller sur les façons de faire de la société d'accueil et de leur fournir de l'aide en cas d'urgence ou sur une base ponctuelle. Lors de la nouvelle d'un décès par exemple, ce réseau s'organise pour offrir ses condoléances, aider à l'organisation de repas, etc. Au réseau local s'ajoutent les réseaux transnationaux.

#### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

Au Canada, la communauté congolaise est jeune, elle fait partie de l'immigration récente. La Communauté congolaise de Montréal (COCOM), organisme à but non lucratif, honore ses morts : Pour l'année 2015, la maison funéraire Magnus Poirier, a préparé 25 dépouilles de personnes originaires de la République démocratique du Congo pour l'exposition de leurs corps. Cela revient à une moyenne de deux corps exposés par mois. Assez exigeant, pour une communauté qui tient à honorer ses morts et pour la taille de ladite communauté, ce nombre est élevé. À cela, il faut ajouter les messages de deuil de proches parents vivant au pays ou ailleurs dans le monde et pour qui il faut faire une commémoration.

(Marie Rosaire Kalanga, psychologue transculturelle).

Marduk, originaire d'Iran, raconte comment il a vécu le deuil de son père, à distance, et parle du soutien de sa famille, de ses amis et des membres de la communauté iranienne :

## ***Ma famille et ces amis-là constituaient mes premiers soutiens***

*Je suis Marduk et j'ai vécu en Iran jusqu'à l'âge de 40 ans, pour ensuite m'installer au Québec avec ma femme et mon fils. C'était en 2011, mon fils avait sept ans. En Iran, j'étais médecin depuis quinze ans, mais ici, je suis étudiant à la maîtrise en génomique. Il y a un an, mon père est décédé soudainement. C'est l'un de mes frères qui m'a appelé pour me prévenir. Ça a été un choc, et j'ai eu beaucoup de difficultés à le surmonter. Contrairement à ma mère, mon père n'avait aucun problème de santé, c'était très soudain. Nous étions très proches, mes parents et moi. Je m'occupais de leur santé et je les aidais beaucoup lorsque j'étais en Iran. Ça a été très difficile pour nous tous quand j'ai immigré ici. Parfois, je regrette d'être venu. Je me dis que si j'étais resté là-bas, j'aurais pu les aider beaucoup plus. Je crois que penser à cela fait que ma perte est plus difficile à surmonter.*

*Quand j'ai appris le décès de mon père, je voulais rentrer, mais je ne pouvais pas laisser ma femme et mon fils seuls ici, alors je n'y suis pas allé. J'ai quatre sœurs et deux frères, tous en Iran. C'était difficile de ne pas pouvoir être avec eux. Nous avons parlé de ce que nous vivions par chat-videos, surtout avec deux de mes sœurs et l'un de mes frères, dont je suis plus proche. Ça aidait un peu. Mon frère est venu au Canada six mois après et ça aussi, ça m'a beaucoup aidé. Mais la personne qui m'a le plus aidé, c'est Fatima, ma femme. Pendant une à deux semaines, elle m'a accompagné à l'université et partout où j'allais. Elle voulait être présente pour moi et elle a fait de son mieux pour l'être. Des voisins, devenus des amis, et dont plusieurs viennent également d'Iran, ont aussi été présents. Quand ils ont su pour mon père, ils sont venus chez moi et ont passé du temps avec moi, pour m'offrir leurs condoléances et leur soutien. Ils ont tenu un rituel pour que l'on se rappelle la mémoire de mon père. Ils m'ont beaucoup aidé, pas financièrement ou quoi que ce soit, mais psychologiquement. Je ne m'y attendais pas, mais ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour m'aider. Je sentais qu'ils comprenaient bien ma situation.*

*Ma famille et ces amis-là constituaient mes premiers soutiens. Ensuite, il y a aussi eu la communauté iranienne à Montréal. J'ai organisé une cérémonie pour mon père au centre communautaire, et entre 70 et 80 personnes, femmes et hommes, se sont réunies pour m'offrir leurs condoléances. Nous avons discuté et mangé tous ensemble en rendant hommage à mon père. Il était tout de même assez connu en Iran. Il était impliqué au niveau religieux, il avait travaillé comme professeur à l'université, et dans des écoles religieuses. Certains de ses étudiants occupent des postes très hauts placés... Pour ces raisons, l'un de mes amis a pris l'initiative de communiquer avec des personnes que mon père connaissait bien. L'une d'elles a rédigé une biographie et la lui a envoyée. Lors de la commémoration, mon ami l'a lue devant tout le monde.*

*Puis, j'ai organisé une autre commémoration chez moi, à laquelle sont venus mes amis voisins. J'ai aussi pu discuter de ce que je vivais avec deux amis de l'université. Je ne suis pas allé à la clinique ou dans d'autres organismes parce que je ne savais pas qui pouvait m'aider. Je suis une personne très introvertie, alors je ne m'attendais pas à recevoir d'aide d'aucune sorte, et je ne suis pas allé en chercher non plus. Je ne savais pas que les CLSC existaient à ce moment-là, et même si je l'avais su, je ne suis pas sûr que j'y serais allé. La mort de mon père a été et est encore très difficile, pas seulement parce qu'il est parti, mais parce qu'elle remet aussi en cause mon choix d'être venu ici. Je crois que ça aurait été plus facile si j'avais été là-bas.*

*Mes sœurs et mes frères m'ont proposé de prendre avec moi quelques objets qui appartenaient à mon père, mais je ne veux rien avoir ici. C'est déjà difficile et ça le serait encore plus, je penserais tout le temps à lui. J'ai seulement demandé à mes sœurs et à mes frères de garder pour moi une ancienne bouilloire en métal dont mon père avait hérité du sien. Pour moi, il s'agit plus d'un symbole de mon identité que d'un symbole de mon père. Lui-même appréciait beaucoup cette bouilloire pour les mêmes raisons. Mon père appréciait beaucoup de connaître sa lignée d'ancêtres, il était attaché à son identité familiale. Il était aussi d'une grande bonté. Je crois que j'ai hérité de ces traits de caractère. Je suis né à Téhéran, mais toute la famille de mon père, son père, son grand-père, son arrière-grand-père, et tous nos ancêtres sont d'une petite ville, Saoud.*

*Je suis vraiment attaché à cette ville-là. Je suis aussi attaché à mes ancêtres parce qu'ils ont été très connus pour leur implication dans la religion dans ce coin-là, et qu'ils ont aussi été reconnus comme des personnes d'une grande bonté, qui aidaient beaucoup les autres. Le jour où je viendrai à mourir, j'aimerais être enterré là-bas, comme mon père, et ceux avant lui.*

*Si j'avais une recommandation à faire aux personnes qui passent elles aussi au travers d'un deuil et qui sont loin de leur famille, ce serait de s'appuyer sur leurs amis, de les garder proches, tout comme leur famille. C'est très important dans les premiers jours et les premières semaines après les funérailles puis, petit à petit, il leur deviendra plus facile de faire face à la situation. Au début, c'est important de ne pas rester isolé. Je leur recommande de sortir avec leurs amis, leur famille, les membres de leur communauté, pour alléger un peu le deuil.*

## **2.2 RÉSEAUX TRANSNATIONAUX**

Les réseaux transnationaux sont constitués des parents, amis et autres personnes significatives qui sont installés au pays d'origine ou ailleurs dans le monde. Malgré le fait que les membres d'une famille soient dispersés dans le monde, cela ne met pas fin à l'aide réciproque au sein de ces familles. Le maintien de ces liens permet aux réseaux transnationaux de remplir leurs fonctions de soutien et d'orientation des familles immigrantes tout au long de leur trajectoire et notamment lorsqu'un décès survient. L'apport des réseaux transnationaux dans de telles circonstances peut se traduire de différentes manières. Tout d'abord, il y a les déplacements géographiques pour venir soutenir les proches. Cette mobilité transnationale n'est pas unidirectionnelle et les déplacements, qui peuvent être de longue ou de courte durée, peuvent se faire autant vers le pays de l'immigration que vers le pays d'origine. Pour aborder spécifiquement le lien entre les réseaux transnationaux et locaux, Montgomery et autres (2010) mentionnent les avantages d'avoir une diversité de réseaux et soulignent que ceux-ci se renforcent mutuellement « créant ainsi un tissu social significatif autour de la personne aux moments clés du cycle

de vie. » C'est le cas d'un couple algérien dont l'enfant est décédé au Québec peu après sa naissance et qui a pu, grâce à une collecte d'argent auprès des convives lors des funérailles, payer un billet d'avion à la mère endeuillée afin qu'elle puisse retourner en Algérie pour vivre son deuil auprès de ses proches (Montgomery et autres, 2010).

#### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

L'Association de sépulture Musulmane au Québec (ASMQ) a également négocié une entente avec l'entreprise funéraire Magnus Poirier pour obtenir un carré musulman à Montréal. <http://www.sepulturemusulmane.ca/>

Faisal, originaire du Sénégal, rend compte des difficultés liées au deuil à distance et du soutien reçu lors du décès de son père :

### ***L'homme est le remède de l'homme***

*Je m'appelle Faisal, et je viens du Sénégal. Je suis arrivé au Québec, à Montréal, en 2008, en tant que résident permanent. À ce moment-là, j'avais 33 ans. Ma sœur aînée vit aussi au Québec, depuis plus de dix ans. Mon autre sœur, plus jeune, vit toujours au Sénégal, comme mon frère.*

*Mon arrivée au Québec n'a pas été facile, et j'ai eu beaucoup de difficultés à trouver un travail. En avril 2010, lorsque mon père est mort, je venais juste de commencer mon premier emploi ici. Il avait 83 ans et il est décédé des suites d'une maladie. C'est ma petite sœur qui m'a appelé à 5 heures du matin pour m'annoncer son décès. Ça a été un gros choc, je ne savais pas quoi faire. J'ai décidé d'appeler mon employeur qui m'a donné quelques jours de congé, puis j'ai rejoint ma grande sœur et son conjoint. De chez elle, on a appelé nos tantes, nos cousins, cousines. Certains d'entre eux sont à Toronto, mais d'autres sont en France, aux États-Unis, ou en Italie. Il a fallu les prévenir de ce qui venait de se passer. On a utilisé tous les réseaux : Skype Facebook, le téléphone, les courriels...*

*Maintenant avec les technologies, c'est très facile de communiquer. Avant 10 heures du matin, j'avais déjà reçu énormément de messages de réconfort.*

*Toute ma famille, mes amis, savaient combien j'étais attaché à mon père. Je porte le nom de son propre père, mon grand-père, et ça crée un lien très significatif chez nous. Mais moi, j'étais complètement désemparé, je ne savais pas quoi faire. J'étais avec ma conjointe et on avait prévu de retourner au Sénégal pour se marier, lorsqu'on aurait économisé assez d'argent, mais avec le décès... J'avais peur de perdre mon travail si je rentrais et de toute façon je n'en avais pas les moyens. J'en ai parlé avec ma mère, et elle m'a dit de ne pas venir parce que mon père allait être enterré rapidement, selon la religion musulmane, et que je n'aurais pas le temps d'arriver. C'est mon frère qui s'est occupé de toutes les démarches sur place.*

*Ça crée quand même vraiment un choc. Un choc personnel, un choc pour la famille. Notre père décède, il va être enterré en notre absence, on ne le reverra plus... Avec ma sœur, nous avons besoin de faire partie de tout cela, alors nous avons décidé d'organiser des obsèques ici aussi, le même jour. Nous avons prévenu toutes les personnes proches de nous et elles sont venues nous apporter du réconfort et partager notre douleur. Quand quelqu'un décède, tout ce qu'on peut faire, c'est prier, alors elles ont prié avec nous. Ma sœur avait un ami qui était très religieux et qui était ici depuis longtemps. Il nous a beaucoup aidés dans l'organisation de ces obsèques au Québec. Cet ami connaissait bien un imam qui venait de Guinée, et celui-ci a mobilisé d'autres personnes de la mosquée. Il s'est déplacé chez ma sœur et il y a eu des rituels, des prières, chez elle et à la mosquée. Avec tout ce qu'on traversait, la religion nous a beaucoup aidés, mais aussi beaucoup le fait d'être entouré. Les proches qui viennent communier avec toi, avec ta famille, c'est vraiment important. La vie est relationnelle, comme on dit : L'homme, c'est le remède de l'homme.*

*Rien ne remplacera jamais le fait qu'on n'ait pas pu être présents aux obsèques au Sénégal. Ce sera toujours notre plus grand regret, à ma sœur et à moi. Je ne sais pas si des organismes auraient pu nous aider, on ne savait pas vers qui se tourner. Peut-être que si on avait reçu de l'aide pour les billets d'avion, on aurait manqué l'enterrement, mais on aurait pu assister aux trois jours de deuil...*

*Au moment du décès, nos proches ici nous ont transféré de l'argent pour nous aider peut-être à rentrer, mais comme c'était difficile à cause du travail, on a préféré envoyer l'argent à notre mère. Par contre, quelques mois plus tard, j'ai pu y aller en mettant ensemble des prêts, de l'argent que ma sœur m'a donné, et ce que j'avais mis de côté pour mon mariage. J'ai fait un seul voyage avec ma femme. Nous nous sommes mariés là-bas, et en même temps, j'ai organisé de nouvelles obsèques pour mon père.*

*C'était un devoir pour moi, et ça m'a fait beaucoup de bien. On a refait les rituels, on a prié avec tout le monde, et avec l'imam du quartier. J'ai ramené un habit de mon père, et je le porte quand je prie. C'est important pour moi parce qu'il aimait cet habit, c'est comme s'il était avec moi.*

*Ça m'aide de savoir que mon père est mort paisiblement, à un âge avancé, et que j'ai pu aller me recueillir sur sa tombe. Il a été enterré dans le cimetière musulman pas loin de la maison familiale. C'est là que j'aimerais être enterré moi aussi, quand je mourrai. Chaque année, on commémore le jour de sa mort, ici et au Sénégal. Ça aide beaucoup. Ce qui aide beaucoup aussi, c'est le soutien moral. Je me suis beaucoup endetté pour rentrer, mais ce n'est pas si grave. Le plus important, ce sont les gens qui m'ont entouré. À mon tour, j'essaie d'offrir du soutien aux personnes qui en ont besoin, parce que je sais toutes les difficultés financières, morales et psychologiques par lesquelles elles passent. Vraiment, c'est incalculable. Je crois que dans ces moments-là, il faut s'organiser ensemble, peu importe notre religion, voir quelles sont les associations de notre quartier, de notre pays. Essayer d'aller chercher l'information, de créer le relationnel. On devrait lancer un plan d'action pour les familles en deuil en terre immigrante, pour qu'il y ait un soutien financier, mais aussi surtout un soutien moral et psychologique. C'est un appel que je lance au gouvernement et aux organismes.*

### **2.3 LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC) : « L'IMMIGRANT CONNECTÉ » (DIMINESCU, 2006)**

Pour les immigrants, les technologies de la communication (TIC) constituent un outil indispensable à la construction et au maintien des réseaux transnationaux que ce soit par la téléphonie classique ou mobile, l'Internet social (blogues, wikis, réseaux sociaux, Skype), les médias classiques, les outils bancaires électroniques, les lettres et ainsi de suite. Pour les personnes qui ont immigré, ces outils ajoutent une plus-value à la communication transnationale en permettant de voir et de communiquer avec les proches en temps réel. Les TIC facilitent également la circulation de conseils et la transmission de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Carmen, une femme interviewée dans le cadre de la recherche CRSH (Rachédi et autres, 2013-2016) nomme l'utilisation qu'elle fait des TIC afin de conserver le lien avec les membres de sa famille :

*« Mes réseaux, c'est ma famille au pays d'origine, surtout ma mère je suis en contact toujours toujours par Skype, Internet, téléphone... Mes quatre frères et mes trois sœurs sont tous au Mexique, j'ai aussi des réseaux ailleurs qui sont très proches de moi et qui sont ailleurs, mes cousins et cousines nous sommes toujours en contact grâce à ma tante qui a créé un blogue on est en communication tous les jours. Chaque jour, on met des photos, on partage du quotidien, on se donne du soutien par Internet. »*

Lorsque son père est mort, Carmen mentionne avoir fait *« une vidéo de mon père avec toutes ses photos, ses scènes de vie comme un hommage et moi aussi sur Facebook j'ai fait des photos comme un hommage avec un dictionnaire de mon père parce qu'il avait des phrases spéciales qu'il disait toujours (rire), des phrases célèbres et ça fait du bien... »*

Ces outils de communication peuvent également jouer un rôle important lors des funérailles surtout lorsque des membres de la famille résident à l'étranger et ne peuvent être présents aux obsèques. **Ainsi, les TIC contribuent de façon importante au maintien des réseaux transnationaux. Par exemple, à la suite d'un décès, ces outils permettent aux immigrants endeuillés de joindre leurs proches dispersés dans le monde, de les informer, de leur offrir des condoléances, d'organiser les funérailles et même de les financer.**

De plus, certaines maisons funéraires ont également commencé à mettre à la disposition des familles des applications en ligne telles que Skype ou FaceTime lors des services funéraires. Ces services permettent, à des membres de la famille qui vivent outre-mer, d'assister et même d'avoir la possibilité de participer virtuellement aux funérailles.

En plus de permettre aux immigrants endeuillés de maintenir un contact avec leur famille à l'étranger, d'assister aux obsèques même de manière virtuelle, ces outils peuvent servir à d'autres fins. À titre d'exemple, il existe désormais un grand nombre de sites Internet qui permettent d'offrir du soutien en ligne pour les personnes endeuillées. Ces sites sont classifiés par Falconer (2011) en plusieurs catégories : des ressources d'information, des groupes de soutien en ligne, des réseaux sociaux et d'« online memorials » tels que des cyber cimetières et site de commémoration.

Comme présenté dans cette section, le deuil à distance comporte toutes sortes d'aléas qui engendrent des défis supplémentaires pour les immigrants endeuillés pour qui le deuil se rajoute à différentes pertes multiples associées au processus migratoire. Nous nous sommes dans un premier temps intéressés à l'utilité des rituels funéraires pour les personnes endeuillées. Ainsi, cette section s'est attardée à présenter quelques connaissances de base concernant les rituels religieux de six religions. Puisqu'en contexte migratoire, certaines contraintes administratives et juridiques de la société d'accueil font en sorte que les rituels funéraires religieux ne peuvent être reproduits intégralement, nous avons présenté trois types d'adaptations qui ont été utilisés à titre de stratégie par les immigrants endeuillés pour faire face à ces contraintes : adaptations contraintes et renoncements, adaptations métissées et adaptations en continuité avec la société d'accueil. De plus, pour faire face à ces défis, les immigrants endeuillés ont recours à différentes ressources telles que les réseaux locaux, les réseaux transnationaux ainsi que les technologies de l'information.

La section suivante permettra de se familiariser avec certaines informations pratiques concernant les démarches à suivre à la suite d'un décès ainsi que les lois et normes qui régissent les décès et le soin des cadavres.



#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Baldassar et autres (2007);  
Bogui et autres (2013);  
Bryceson et Vuorela (2002);  
Falconer (2011); Gardner  
(2002a); Goulbourne et  
Chamberlain (2001); Le Gall  
(2009); Mazzucato et autres  
(2006); Montgomery et  
autres (2010); Proulx (2008);  
Rachédi et autres (2010);  
Reynolds et Zontini (2006);  
Smati (2013); Vatz Laaroussi  
(2009); Diminescu (2002).

## DÉCÈS AU CANADA ET AU QUÉBEC : INFORMATIONS PRATIQUES

### (LES LOIS ET NORMES RÉGISSANT LES DÉCÈS ET LE SOIN DES CADAVRES)

Cette section a été conçue pour donner des informations sur les démarches à faire lorsque survient un décès pour les immigrants. Ces informations peuvent être utiles lorsqu'on ne connaît pas les règles de la société d'accueil, mais il faut admettre que même les natifs ne connaissent pas nécessairement les normes juridiques et les démarches à suivre à la suite d'un décès.

### 1. DÉMARCHES ADMINISTRATIVES À LA SUITE D'UN DÉCÈS : CE QU'UN IMMIGRANT DOIT FAIRE

Lors du décès d'un proche, les familles se retrouvent devant de nombreuses démarches administratives à effectuer. Nous ferons ici un survol de ces démarches que nous avons divisées en quatre aspects : *(ma suggestion d'ordre)*

- Les aspects financiers;
- Le règlement de la succession;
- Les prestations et indemnités à la suite d'un décès;
- Les normes du travail.

Prenez note que ces démarches ne sont pas nécessairement placées selon l'ordre dans lequel elles doivent être faites. Également, il peut y avoir d'autres démarches à faire, et celles-ci varient selon la situation personnelle de l'immigrant, c'est-à-dire selon qu'il soit le conjoint survivant, un héritier, le liquidateur de la succession, etc.

## LES ASPECTS FINANCIERS

Concernant l'aspect financier, le mandataire, l'exécuteur testamentaire ou la famille doit aviser l'institution financière du défunt le plus tôt possible. À ce moment, avec une preuve du décès (hôpital, salon funéraire) ou l'acte de décès émis par le gouvernement provincial, les comptes au nom du défunt (incluant les comptes conjoints) seront gelés jusqu'à la nomination du liquidateur. Le liquidateur devra se présenter à la banque avec la preuve que la recherche du testament a été faite (certificats de recherche). Cette preuve permet au liquidateur d'ouvrir un compte de succession au nom du défunt dans lequel tous les avoirs concernant ce dernier pourront être rassemblés et des transactions pourront être traitées.

Le liquidateur doit informer rapidement du décès les fournisseurs de services (Hydro-Québec, compagnie de téléphone, fournisseur Internet, etc.), les institutions financières (banque, caisse populaire, compagnie de cartes de crédit, etc.), l'employeur et le propriétaire, afin d'éviter des fraudes sur les comptes de la personne décédée et minimiser les frais d'intérêts. Celui-ci doit aussi vérifier si le défunt détenait des assurances : par exemple, une assurance vie, une assurance en cas de décès, une assurance vie hypothécaire, une assurance auto, une assurance relative aux cartes de crédit. Des copies des preuves du décès et de la recherche testamentaire sont exigés par chacun des services contactés.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Revenu Québec;
- Agence du revenu du Canada.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Un testament est un « Document par lequel une personne lègue ses biens et fait part de ses dernières volontés en cas de décès » (Gouvernement du Québec, s.d). Les proches du défunt ont besoin de ce document pour régler la succession. Trois formes de testament sont reconnues par le Code civil du Québec :

- le testament notarié : rédigé par un notaire;
- le testament olographe : écrit à la main par la personne elle-même et signé. Généralement, lorsqu'une personne a produit cette forme de testament, elle l'a placé dans un lieu sûr (par exemple, dans ses effets personnels ou dans un coffret de sûreté) et en a informé une personne de confiance ;
- le testament devant témoins : rédigé par la personne elle-même ou par une autre personne puis signé par la personne elle-même et contresigné par des témoins.

Si les proches ne savent pas si la personne décédée a fait un testament, ils doivent faire une demande de recherche au Registre des dispositions testamentaires et des mandats du Québec.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Si une personne prend de l'argent dans le compte du défunt sans en avoir avisé son institution financière, c'est comme si elle acceptait la succession du défunt et donc, elle pourrait se retrouver responsable de ses dettes.

## LE RÈGLEMENT DE LA SUCCESSION

Toute succession est dotée d'un liquidateur, c'est-à-dire une personne qui se charge de régler la succession d'un défunt, et ce, même lorsqu'il s'agit d'une succession sans testament. Le liquidateur peut être nommé dans le testament, s'il n'y a pas de testament ou si celui-ci ne nomme pas de liquidateur ou d'exécuteur testamentaire, ce sont les héritiers qui se partagent les responsabilités. Ceux-ci peuvent nommer l'un d'eux comme l'unique liquidateur ou encore désigner un professionnel (ex. : notaire ou avocat) pour s'occuper de cette fonction. Le liquidateur doit s'assurer de produire les déclarations de revenus du défunt (provincial et fédéral) avant de faire une demande de certificat d'autorisation de distribution des biens.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le certificat de décès et la copie d'acte de décès sont des documents d'état civil qui servent à prouver le décès de la personne et dont vous aurez besoin pour le règlement de la succession. En général, les maisons funéraires vont assister les proches dans la demande de ces documents, mais ceux-ci peuvent également en faire la demande en s'adressant au bureau du Directeur de l'état civil.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Le guide « Que faire lors d'un décès »;
- Trousse d'information destinée aux communautés culturelles aux prises avec une maladie terminale ou un décès.

## LES PRESTATIONS ET INDEMNITÉS À LA SUITE DU DÉCÈS

La prestation spéciale pour frais funéraires dans le cadre des programmes d'aide et de solidarité sociale est une prestation d'un montant maximal de 2 500 \$ qui peut être accordée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les frais admissibles à cette prestation incluent « tout ce qui a trait aux funérailles, incluant les coûts de transport du corps pour permettre l'inhumation de la personne décédée dans sa région d'origine, et ce, jusqu'à concurrence du montant maximal prévu » (Gouvernement du Québec. s.d). Cette prestation (imposable) est versée en priorité aux personnes qui ont payé les frais funéraires, toutefois, certaines conditions s'appliquent pour recevoir cette prestation.

La prestation de survivants accordée par la Régie des rentes du Québec peut prendre trois formes en fonction de la situation personnelle :

- une prestation de décès;
- une rente de conjoint survivant;
- une rente d'orphelin.

NB. Pour avoir droit à cette aide financière, la personne décédée doit avoir cotisé suffisamment à ce régime.

### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

Si le liquidateur est un membre de la famille vivant à l'étranger, cela peut entraîner des conséquences fiscales importantes, car la succession sera alors considérée comme succession « étrangère » et sera par conséquent lourdement imposée.

## **LES NORMES DU TRAVAIL DU QUÉBEC EN SITUATION DE DÉCÈS**

Les normes du travail sont des normes minimales qui s'appliquent pour les employés qui n'ont pas de convention de travail. En situation de décès, ces normes accordent des congés en fonction du lien familial avec le défunt. À titre d'exemples, ces normes prévoient :

Cinq jours de congé, dont une journée avec salaire, dans le cas du décès ou des funérailles :

- de son conjoint;
- de son enfant;
- de l'enfant de son conjoint;
- de son père ou de sa mère;
- de son frère ou de sa sœur.

Un jour de congé sans salaire dans le cas du décès ou des funérailles :

- de son gendre ou de sa bru;
- de ses grands-parents;
- d'un de ses petits-enfants;
- du père ou de la mère de son conjoint;
- du frère ou de la sœur de son conjoint.

NB. Les proches du défunt peuvent vérifier auprès de leur employeur s'ils ont une convention de travail qui leur permettrait d'avoir accès à plus de congés.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Les normes du travail :  
Commission des normes du travail du Québec (2014). « Décès ou suicide », [en ligne] <http://www.cnt.gouv.qc.ca/conges-et-absences/evene-ments-familiaux/deces-ou-suicide/>

À noter que depuis le 1er janvier 2016, la Commission des normes du travail (CNT), la Commission de l'équité salariale (CES) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ne font qu'un. De ce regroupement est née la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale : [www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca);
- Centre local d'emploi.

## 2. LOIS ET NORMES CANADIENNES ENTOURANT LA MORT ET LE SOIN DU CADAVRE

Les lois et les normes canadiennes qui entourent la mort et le soin du cadavre peuvent engendrer des limites quant à l'accomplissement de certaines prescriptions religieuses qui permettent « une bonne mort ». Afin de mieux comprendre ces limites, ce guide abordera les démarches administratives à entreprendre à la suite d'un décès ainsi que quatre aspects importants de ce droit :

- Inhumation, exhumation et exposition du corps;
- Embaumement;
- Incinération et disposition des cendres;
- Rapatriement.

### INHUMATION, EXHUMATION ET EXPOSITION DU CORPS

Tout d'abord, il convient de mentionner qu'au Canada, ce sont les provinces qui règlementent l'industrie des funérailles et de l'inhumation et que dans certains cas, des règlements municipaux peuvent s'appliquer aux cimetières locaux. Le Québec s'est ainsi doté en 2016 de la *Loi sur les activités funéraires*. Cette nouvelle loi, qui est venue abroger la *Loi sur les inhumations et les exhumations* qui datait de 1974, stipule que toute inhumation doit être faite dans un lot ou un mausolée situés dans un cimetière, et qu'il faut l'autorisation du ministre pour toute inhumation dans un autre lieu (art. 55). En ce qui concerne l'exhumation, elle doit être autorisée par le tribunal (art. 56) et certaines conditions s'appliquent (art. 57 à 61).

L'exposition du corps doit en tout temps être effectuée sous la supervision d'une entreprise funéraire dans les locaux suivants :

- dans un local aménagé de façon permanente pour servir à l'exposition de cadavres ou de cendres humaines qui figure à son permis;
- dans un local aménagé temporairement pour servir à l'exposition de cadavres ou de cendres humaines pourvu que son permis l'autorise à exploiter un local aménagé de façon permanente pour servir à de telles fins;
- dans un local exploité par l'entreprise, avant la thanatopraxie ou la crémation d'un cadavre et aux seules fins de son identification (art. 34).

## EMBAUMEMENT

Le cadre légal de cette pratique est défini dans la *Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres* (RLRQ c L-0.2) ainsi que dans le *Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres* (*Ibid.*, r. 1). L'embaumement qui est « une intervention qui consiste à l'action de préparer, de désinfecter et de préserver le corps d'une personne décédée » (Gouvernement du Québec, RLRQ c L-0.2) n'est obligatoire au Québec que si le corps est « exposé pendant plus de 24 heures ou dont l'exposition commence plus de 18 heures après le décès [...] » et s'il est transporté à l'extérieur du Québec (*Ibid.*).

## INCINÉRATION ET DISPOSITION DES CENDRES

Au Québec, ce n'est qu'à partir de 1963 que la crémation qui « consiste à brûler dans un crématorium un cadavre, ou ses restes, en vue de le réduire en cendres » (Gouvernement du Québec, RLRQ c L-0.2) n'est plus interdite par l'Église. Depuis cette date, une personne peut donc choisir d'être incinérée après sa mort. Cette pratique est règlementée par l'article 69 de la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres. Cet article spécifie notamment qu'au moins douze heures doivent s'être écoulées depuis le constat de décès avant d'incinérer un corps. Après la crémation du corps, les proches reçoivent les cendres « dont ils peuvent disposer comme ils le souhaitent, sauf si la personne décédée a manifesté ses volontés à cet égard » (*Ibid.*). Il est donc possible de choisir de « les conserver [les cendres]; les disperser ; les déposer dans un columbarium et les inhumer » (*Ibid.*). La Loi sur les activités funéraires encadre désormais la disposition des cendres humaines et mentionne que les cendres humaines ne peuvent être remises par l'entreprise de services funéraires qu'à une seule personne et doivent l'être dans un contenant rigide qui les contient en totalité (art 70-70).

De plus : Nul ne peut disperser des cendres humaines à un endroit où elles pourraient constituer une nuisance ou d'une manière qui ne respecte pas la dignité de la personne décédée (art. 71).

### **LE SAVIEZ-VOUS ?**

**C'est en 1901 que fut fondé le premier crématorium au Canada (le crématorium du cimetière Mont-Royal), mais ce n'est que depuis que la crémation n'est plus interdite par l'Église (1963) que l'incinération connaît un boom de popularité sans précédent.**

## RAPATRIEMENT

Le Canada impose la thanatopraxie pour le rapatriement d'une dépouille à l'étranger et dans une autre province (AFIF, s.d; Nadeau, 2013) et le corps doit être placé dans un cercueil hermétique en cas de transport aérien. Le transport ou le rapatriement « d'une dépouille mortelle relève des tâches du directeur des funérailles et peut nécessiter l'autorisation du coroner » (Gouvernement du Québec, s.d). Concernant le rapatriement du corps ou des cendres, le gouvernement du Québec spécifie qu'il faut en faire la demande « le plus tôt possible à la suite de l'avis du décès » et que « le délai pour le rapatriement varie selon certains facteurs, tels que la cause et l'endroit du décès » (*Ibid.*). Dans les faits, les dédales administratifs et le coût élevé du rapatriement (qui peut coûter au bas mot 10 000 dollars, mais qui reste fonction du pays de destination et du poids de la charge) dissuadent parfois les endeuillés de rapatrier le défunt dans son pays d'origine.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### Rôle des entreprises funéraires au Québec en cas de rapatriement :

- Communiquer avec le consulat/l'ambassade
- S'occuper d'obtenir tous les documents officiels
- Faire les démarches auprès de la compagnie aérienne pour le transport du défunt

À noter : la procédure peut être plus longue et plus complexe quand il n'y a pas de consulat au Québec ni de vol direct.

**Rôle de la famille du défunt :** Communiquer avec une maison funéraire dans le pays d'origine pour recevoir le corps du défunt à l'aéroport et organiser les funérailles.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En février 2016, le projet de loi n°66 – *Loi sur les activités funéraires* – a été adopté par l'Assemblée nationale. Cette loi qui institue un nouveau régime juridique applicable aux activités funéraires a pour objectif d'assurer la protection de la santé publique et le respect de la dignité des personnes décédées, de préciser les activités funéraires visées et d'établir un régime de permis d'entreprise de services funéraires et un régime de permis de thanatopraxie. De plus, cette loi « comporte également des dispositions portant sur la conservation et l'entreposage des cadavres, les cimetières, les columbariums et les mausolées ainsi que sur l'inhumation, l'exhumation et la crémation de cadavres. Elle contient aussi des dispositions portant sur le transport de cadavres et sur la disposition des cendres humaines et des cadavres non réclamés ».

## RESSOURCES JURIDIQUES CONCERNANT L'ENCADREMENT FUNÉRAIRE

AFIF (s.d.). *Pompes funèbres, La thanatopraxie, formalisation, soins de conservation et de présentation* [en ligne]. Récupéré le 11 août 2015 de : <http://www.afif.asso.fr/francais/conseils/conseil35.html>

Agence du revenu du Canada [en ligne]. <http://www.cra-arc.gc.ca/menu-fra.html>

Bélair-Cirino, M. (2014). Barrette veut revoir l'encadrement [article]. *Le Devoir*. Récupéré le 11 août 2015 de : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/424420/services-funeraires-barrette-veut-revoir-l-encadrement>

Centre local d'emploi [en ligne]. <http://www.mess.gouv.qc.ca/services-a-la-clientele/centre-local-emploi/>

Garneau, V. (2014). Industrie funéraire : tout n'est pas permis [article]. *Le Devoir*. Récupéré le 11 août 2015 de : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/424073/funeraillies-ou-tout-est-permis-on-s-approche-dangereusement-d-un-far-west-funeraire>

Gouvernement du Québec. (s.d). *Frais funéraires* [documentation]. Récupéré le 11 août 2015 de : <http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/b-aides-financieres/05-prestations-speciales/05.01.03.52.html>

Gouvernement du Québec. (s.d). *Quoi faire en cas de décès?* [documentation]. Accessible à l'adresse : <http://www.deces.info.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

*Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres* (RLRQ c L-0.2). Récupéré de : [http://www2.publications-duquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L\\_0\\_2/L0\\_2.html](http://www2.publications-duquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_0_2/L0_2.html)

*Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres* (RLRQ c L-0.2). Récupéré de : [http://www2.publications-duquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L\\_0\\_2/L0\\_2.html](http://www2.publications-duquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_0_2/L0_2.html)

*Loi sur les cimetières non catholiques* (RLRQ c C-17). Récupéré de : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_17/C17.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_17/C17.html)

*Loi sur les inhumations et les exhumations* (RLRQ c I-11). Récupéré de : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L\\_11/I11.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/L_11/I11.html)

Maison Monbourquette, organisme à but non lucratif pour accompagner les personnes endeuillées [en ligne]. Accessible à l'adresse : <http://www.maisonmonbourquette.com>

Mercier, C. (2014). Vert, à la vie à la mort [reportage]. *ICI Radio-Canada.ca*. Récupéré le 11 août 2015 de : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2014/11/28/005-funeraillies-ecologiques-catherine-mercier.shtml>

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale [en ligne]. [www.mess.gouv.qc.ca](http://www.mess.gouv.qc.ca)

Nadeau, J-B. (2013). Les enterrements raisonnables [article]. *L'actualité*. Récupéré de : <http://www.lactualite.com/societe/les-enterrements-raisonnables/>

Ouimet, L-P. (2016). Comment la crémation a changé les rites funéraires [reportage]. *Radio-Canada nouvelles*. Récupéré de : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2016/03/26/001-cremation-rituels-funeraires-changements-loi-activites-funeraires.shtml>

Parent, J. (2011). *Qu'est-ce que la laïcité? Le Québec laïque a-t-il fait le choix de la « laïcité ouverte » ?* (mémoire, Sciences politiques). Montréal : Université du Québec à Montréal (UQAM).

Portail Québec (s.d., a). *Transport ou rapatriement d'une dépouille mortelle* [documentation]. Récupéré le 11 août 2015 de : <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=2657>

Portail Québec. (s.d., b). *Exposition et embaumement du corps d'un défunt : obligations et règles* [documentation]. Récupéré le 11 août 2015 de : <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=73>

Portail Québec. (s.d.,c). *Incinération et disposition des cendres* [documentation]. Récupéré le 11 août 2015 de : <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=sujet&sqcid=74>

*Projet de loi n°83 Loi sur les activités funéraires.* (2012). Assemblée nationale du Québec. Récupéré le 11 août 2015 de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-83-39-2.html>

*Projet de loi n°66 : Loi sur les activités funéraires.* (2016). Assemblée nationale du Québec. Récupéré le 30 mars 2016 de : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-66-41-1.html>

*Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres* (RLRQ c L-0.2, r. 1). Récupéré de : [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/L\\_0\\_2/L0\\_2R1.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/L_0_2/L0_2R1.HTM)

Robert, M. (2014). *Encyclopédie sur la mort. La naissance de la crémation au Québec* [documentation]. Récupéré le 11 août 2015 de : [http://agora.qc.ca/thematiques/mort/documents/la\\_naissance\\_de\\_la\\_cremation\\_au\\_quebec](http://agora.qc.ca/thematiques/mort/documents/la_naissance_de_la_cremation_au_quebec)



**Cimetière Notre-Dame-des-Neiges** (mausolée)  
4601, chemin de la côte-des-neiges, Montréal  
(Québec) H3V 1E7



# SECTION III

## RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

Uniquement sur l'île de Montréal, on retrouverait près de 470 lieux de culte (<http://www.lieuxdeculte.qc.ca/carte.php?region=06>). Ici nous allons tenter de dresser un portrait des lieux de cultes de l'islam, du judaïsme, de l'hindouisme et du bouddhisme, tout en donnant quelques références pour chacune de ces religions.

### 1. BREF PORTRAIT DES LIEUX DE CULTE

#### ISLAM

Étant donné que la présence de la population musulmane est relativement récente au Québec, son patrimoine est nécessairement assez jeune. Plus précisément, la première mosquée de la province a été construite en 1965 à Ville Saint-Laurent et il en existe désormais près de 80 dont les trois quarts sont situés dans la grande région de Montréal.

Par ailleurs, il existe aujourd'hui plusieurs lieux pour les sépultures musulmanes. Le premier à avoir vu le jour est le Cimetière islamique de Laval, ouvert dans les années 1990 et qui est « le seul en son genre au Canada » (Nadeau, 2013). Ce cimetière, qui déjà en 2013 était presque saturé, est divisé en deux sections, soit le Cimetière islamique (sunnite) et le

Cimetière islamique Hamza. De plus, au jardin commémoratif privé du salon Rideau, il existe également une section réservée aux membres de la communauté musulmane dans laquelle déjà plusieurs centaines de musulmans sont enterrés (ASMQ, s.d.). Dans les dernières années, il y a eu une forte mobilisation de leaders religieux, intellectuels et associatifs qui souhaitent créer d'autres projets de lieux de sépultures musulmanes. Néanmoins, aucun de ces projets n'a abouti pour cause de refus des municipalités des régions concernées. L'Association de la Sépulture Musulmane du Québec (ASMQ) qui a pour objectif de « protéger et promouvoir le patrimoine funéraire musulman au Québec » a finalement opté pour la création d'une section musulmane (carré mu-

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Information sur les différents lieux de cultes selon les religions. Chaire sur la gestion de la diversité culturelle et religieuse de l'Université de Montréal : <http://www.gdcr.umontreal.ca/>

sulman) dans un cimetière existant. Ainsi, l'inauguration du premier carré musulman a eu lieu en juin 2015 au cimetière Magnus Poirier à Laval (au nord de Montréal) et il peut contenir 3 000 tombes.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Liste des mosquées à Montréal : <http://www.mon-trealarabic.com/mosquees.php>

L'Association de la Sépulture Musulmane du Québec [ASMQ] : <http://www.sepulturemusulmane.ca/>

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Liste des synagogues du Québec : <http://www.rabbinat.qc.ca/nsite/synagog.htm>

Chaire sur la gestion de la diversité culturelle et religieuse de l'Université de Montréal : <http://www.gdcr.umontreal.ca/patrimoine/connaissance/judaisme/judaisme.html>



**Centre islamique du Québec**  
2520, rue Laval, Ville Saint-Laurent, Montréal (Québec) H4L 3A1

## JUDAÏSME

Le Québec a accueilli un premier juif en 1760. D'ailleurs, la première synagogue fut construite au nord du mont Royal en 1768, et la ville de Québec emboîtait le pas 10 ans plus tard. Depuis, le judaïsme fait partie du paysage québécois, tout particulièrement dans la région de Montréal où il y a des quartiers à forte prédominance juive. Sur le mont Royal se trouve le grand cimetière de la communauté Shaar Hashomayim qui a été fondé par des immigrants de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est en 1846, soit 69 ans après la fondation du premier cimetière juif de la province.



**Congrégation Shaar Hashomayim**  
450, avenue Kensington, Westmount, Montréal (Québec) H3Y 3A3

## HINDOUISME

Traditionnellement, le lieu principal liturgique de l'hindouisme est le domicile. Cela prévaut toujours au Québec et partout dans le monde. Ainsi, chaque famille pratiquante hindouiste réserve un espace sacré sous son toit pour les prières et rituels. Néanmoins, le temple est un espace de célébration qui est tout particulièrement important lors des fêtes. Dans la grande région de Montréal, on retrouve neuf temples hindous.

La communauté hindoue au Québec est principalement concentrée dans la grande région de Montréal et se divise en deux groupes :

- Les hindous qui proviennent du nord de l'Inde et qui adorent le Dieu Vishnu;
- Les Tamouls du Sri Lanka qui vénèrent Shiva.



**Ramji Temple Mandhata**  
8155, rue Durocher, Montréal (Québec) H3N 2A8

## BOUDDHISME

Au Québec, on dénombre une cinquantaine de centres de méditation bouddhiste, (temples et associations). Ces lieux de pratique et de méditation sont principalement concentrés dans la région de Montréal, sont reliés à différentes écoles de pensée ou pays, comme le bouddhisme zen d'origine japonaise et le bouddhisme tibétain.



**Société Bouddhique Quan-Am**  
3781, avenue de Coutrai, Montréal (Québec) H3S 1B8

## CATHOLICISME

Le patrimoine religieux catholique (église, couvent et cimetière) fait partie intégrante du Québec dû à son riche passé. Historiquement, les églises catholiques ont joué des rôles qui allaient au-delà du lieu de culte en servant de lieux d'enseignement, de centres culturels et communautaires et même, de lieux de rencontre. Il est facile de constater que les villages et municipalités du Québec se sont construits autour des églises.

L'oratoire Saint-Joseph et la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré sont deux temples québécois qui accueillent encore aujourd'hui des milliers de pèlerins venant de partout dans le monde. Construit en 1848 sur le mont Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est le plus important cimetière catholique au Canada.



**Oratoire Saint-Joseph**  
3800, chemin Queen-Mary, Montréal (Québec) H3V 1H6

Photos des lieux de culte : Katherine Rochon

### POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://www.gdcr.umontreal.ca/patrimoine/connaissance/hindouisme/hindouisme.html>
- Liste des temples hindouistes au Québec : [http://allhindutemples.com/?multi\\_city=Quebec](http://allhindutemples.com/?multi_city=Quebec); [https://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_Hindu\\_temples\\_in\\_Canada#cite\\_note-4](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_Hindu_temples_in_Canada#cite_note-4)

### POUR EN SAVOIR PLUS

Coordonnées des centres bouddhistes au Québec : <http://www.jutier.net/contenu/bouque.htm>

### POUR EN SAVOIR PLUS

Liste des établissements catholiques du Québec : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_%C3%A9tablissements\\_catholiques\\_du\\_Qu%C3%A9bec](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_%C3%A9tablissements_catholiques_du_Qu%C3%A9bec)  
<http://www.gdcr.umontreal.ca/patrimoine/connaissance/catholicisme/index.html>

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Renseignements sur les coopératives funéraires : <http://www.fcfq.coop>

<http://www.cfgrandmonreal.com/>

## **ENTREPRISES FUNÉRAIRES**

Il existe des entreprises funéraires de type coopératif et des entreprises funéraires de type privé. Il existe 20 coopératives funéraires au Québec qui sont membres de la Fédération des coopératives funéraires (FCFQ), dont la Coopérative funéraire du Grand Montréal qui est située à Saint-Hubert.

Pour trouver une entreprise funéraire : <https://www.domainefuneraire.com/recherche/membres>

Certains services sont cependant communs à toutes les entreprises funéraires :

- les arrangements préalables et les dernières volontés;
- le transfert de la dépouille;
- la préparation (l'embaumement) et les soins des dépouilles;
- l'exposition;
- l'incinération ou l'enterrement;
- la démarche pour le cimetière;
- les arrangements lors de décès à l'étranger, le rapatriement du corps ou des cendres dans un autre pays;
- les produits disponibles :
- cartes de remerciements, arrangements floraux, traiteurs, monuments, etc.;
- l'avis de décès dans les journaux, un avis de décès en ligne et la diffusion des funérailles sur le site Web, etc.

Pour plus d'information : Trousse d'information destinée aux communautés culturelles aux prises avec une maladie terminale ou un décès.

## **RECHERCHE**

Groupe de recherche interdisciplinaire sur le Montréal religieux (GRIMER) : [www.geo.uqam.ca/recherche/grimer\\_f4.htm](http://www.geo.uqam.ca/recherche/grimer_f4.htm)

Département des sciences religieuses de l'UQÀM : [www.religion.uqam.ca](http://www.religion.uqam.ca)

Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université de Montréal : [www.ftsr.umontreal.ca](http://www.ftsr.umontreal.ca)

Chaire religion, culture et société de l'Université de Montréal : [www.crcs.umontreal.ca](http://www.crcs.umontreal.ca)

Centre d'étude des religions de l'Université de Montréal (CÉRUM) : [www.cerum.umontreal.ca](http://www.cerum.umontreal.ca)

Chaire de recherche du Canada Islam, pluralisme et globalisation : [www.cerum.umontreal.ca/islam](http://www.cerum.umontreal.ca/islam)

Centre d'information sur les nouvelles religions (CINR) : [www.cinr.qc.ca](http://www.cinr.qc.ca)

Centre for Studies in religion and Society de l'Université de Victoria : <http://csrs.uvic.ca>

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (La place de la religion) : [www.cdpdj.qc.ca/fr/placedelareligion](http://www.cdpdj.qc.ca/fr/placedelareligion)

Institut interculturel de Montréal [www.iim.qc.ca](http://www.iim.qc.ca)

## 2. CONSULATS

Au moment d'un décès, certains consulats offrent à leurs ressortissants une assistance juridique et financière. Des pays comme l'Algérie, le Maroc et la Colombie ont de plus mis en place certaines dispositions pour faciliter le transfert des dépouilles de leurs ressortissants décédés à l'étranger, comme la prise en charge complète ou partielle des frais (des conditions s'appliquent). Les immigrants endeuillés peuvent se renseigner auprès de leur consulat pour connaître les services auxquels ils ont droit.

Pour consulter la liste complète des consulats : <http://w03.international.gc.ca/protocol-protocole/consular-consulats.aspx?lang=fra#>

### LISTE DE QUELQUES CONSULATS À MONTRÉAL

#### **Algérie**

3415, rue Saint-Urbain  
Montréal (Québec) H2X 2N2, Canada  
Téléphone : (514) 846-0442  
Télécopieur : (514) 846-8127  
Internet : <http://consulatalgeriemontreal.com/v1.0/>  
Courriel : [consalg@qc.aira.com](mailto:consalg@qc.aira.com)

#### **Burkina-Faso**

1, Place Ville-Marie  
Montréal (Québec) H3B 4M4, Canada  
Téléphone : (514) 878-5526  
Télécopieur : (514) 871-8977

#### **Égypte**

1000, rue De la Gauchetière Ouest, bureau 3320  
Montréal (Québec) H3B 4W5, Canada  
Téléphone : (514) 866-8455  
Télécopieur : (514) 866-0835  
Internet : <http://www.egyptianconsulate.ca/>

#### **France**

1501, avenue McGill College, bureau 1000  
Montréal (Québec) H3A 3M8, Canada  
Téléphone : (514) 878-4385 / 878-6221  
Télécopieur : (514) 878-3981  
Internet : <http://consulfrance-montreal.org>  
Courriel : [info@consulfrance-montreal.org](mailto:info@consulfrance-montreal.org)

#### **Irak**

3019, chemin Saint-Sulpice  
Montréal (Québec) H3H 1B6, Canada  
Téléphone : 514-931-8555  
Télécopieur : 514-931-8525

#### **Liban**

40, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Montréal (Québec) H2V 2A2, Canada  
Téléphone : (514) 276-2638, -2639  
Télécopieur : (514) 276-0090  
Internet : <http://www.consulibanmontreal.com/>

#### **Maroc**

2192, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H3H 1R6, Canada  
Téléphone : (514) 288-8750  
Télécopieur : (514) 288-4859  
Internet : <http://www.consulatdumaroc.ca/>

### **Pakistan**

3421, rue Peel  
Montréal (Québec) H3A 1W7, Canada  
Téléphone : (514) 845-2297  
Télécopieur : (514) 845-1354  
Internet : <http://www.pakmission.ca/>

### **Tunisie**

1255, boulevard Robert-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 3B4, Canada  
Téléphone : (514) 844-6909 / 844-2342 / 844-3619  
Télécopieur : (514) 844-5895  
Internet : <http://www.ambassade-tunisie.ca/coordonnees-consulat.html>

## **3. PUBLICATIONS ET FILMS SUR LE SUJET**

Accesss.Metiss et Tamouro, S. (dir.). (2012). *La gestion des soins et services de santé en contexte de diversité : les services de soins spirituels* [rapport inédit].

Aggoun, A. (2006). *Les musulmans face à la mort en France*. Paris : Éditions Vuibert.

Aggoun, A. (2011). Les carrés musulmans en France : espaces religieux, espaces d'intégration. Dans K. Fall et M. N. Dimé, (dir.). *La mort musulmane en contexte d'immigration et d'islam minoritaire. Enjeux religieux, culturels, identitaires et espaces de négociations* (p.177-199). Québec : Presses de l'Université Laval.

Alaoui, S., (2012). L'espace funéraire de Bobigny : du cimetière aux carrés musulmans (1934-2006). *Revue européenne des migrations internationales*, 28(3), 27-49.

Baldassar, L., Baldock, C. et Wilding, R. (2007). *Families Caring Across Borders. Migration, Aging and Transnational Care Giving*, Palgrave, Macmillan.

Barou, J. (2015, mars). Représentations de la mort et projets funéraires chez les immigrés âgés. *Revue Hommes et migrations. Le 3e âge des migrants*, (1309), 137-145.

Berthod, M. A. (2005). La vie des morts dans le regard des anthropologues. *Anthropos, Revue Internationale d'Ethnologie et de Linguistique*, (100), 521-536.

Bogui, J.-J., Montagut-Lobjoit M. et Lodombé. O. (2013). Web 2.0 et diasporas africaines : l'interactivité, partie prenante de la construction du lien social. Dans C. Agbobli, O. Kane et G. Hsab (dir.). *Identités diasporiques et communication*, (p. 55-69). Montréal : Presses de l'Université du Québec.

Bryceson, D. et Vuorela, U. (2002). *The transnational family : Global European networks and new frontiers*. Oxford, UK : Berg.

Buissières, L. (2009). *Évolution des rites funéraires et du rapport à la mort dans la perspective des sciences humaines et sociales* (thèse). Sudbury, ON : Université Laurentienne.

Causton, E. (2012). *Religious understandings of a good death in hospice palliative care : a guide for health care practitioners*. Victoria, CB : SUNY Press.

Crettenant, C. et Soullignac, R. (2014). « Le deuil : trop ou trop peu d'appartenance(s) ? Perspective de l'approche narrative. *Thérapie Familiale*, 4(35), 429-437. DOI : 10.3917/tf.144.0429

- Dimé, M. N. et Fall, K. (2011). La mort chez les néo-Québécois musulmans originaires de l'Afrique de l'Ouest. Pratiques et questionnements, ou comment sauver la face d'une identité musulmane et du lien communautaire. Dans K. Fall et M. N. Dimé (dir.). *La mort musulmane en contexte d'immigration et d'islam minoritaire. Enjeux religieux, culturels, identitaires et espaces de négociations*, (p. 117-140). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Diminescu, D. (2006, janvier). Genèse d'une figure de migrant. *Cosmopolitiques*, (11), 63-72.
- Diminescu, D. (2002, septembre-octobre). Les migrations à l'âge des nouvelles technologies. *Hommes et migration*, (1240), 6-9.
- Droz, Y. (dir.) et Froidevaux, S. (coll.), (2002). *Processus de deuil et commémorations. Étude. Rapport et recommandations*. Croix rouge.
- Duget, A. M. (2015, mars). Respect du corps et des souhaits de sépulture des Maghrébins âgés. *Revue Hommes et migrations, Le 3<sup>e</sup> âge des migrants*, (1309), 147-154.
- Falconer, K., Sachsenweger, M., Gibson, K., et Norman, H. (2011). Grieving in the Internet age. *New Zealand Journal of Psychology*, 40(3), 79-88.
- Fall, K. et Dimé M. N. (dir.). (2011). *La mort musulmane en contexte d'immigration et d'islam minoritaire. Enjeux religieux, culturels, identitaires et espaces de négociations*. Québec : Presses de l'Université Laval.
- Gardner, K. (2002). *Age, narrative and migration : The life course and life histories of Bengali elders in London*. Oxford, UK : Berg.
- Goulbourne, H. et Chamberlain M. (dir.). (2001). *Caribbean Families in Britain and the TransAtlantic World*. London, UK : Macmillan.
- Sarenac, J. Z. et Caron, A. (2015). *Trousse d'information destinée aux communautés culturelles confrontées à une maladie terminale ou à un décès*. Sherbrooke, Québec : Centre de santé et de services sociaux. Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke.
- Le Gall, J. (2009). Le lien familial et la solidarité à l'épreuve de la migration : le cas de musulmanes libanaises à Montréal. Dans C. Bolzman et A. Manço (dir.). *Les politiques sociales*, 27-44.
- Lemieux, C. et Comeau, C. (2015). *Accompagner les personnes endeuillées immigrantes* [texte inédit]. Montréal : Cégep du Vieux-Montréal.
- Lestage, F. et A. Raulin (dir.). (2012). La mort en migration. *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, 28(3), 7-87.
- Milot, J-R., Castel, F. et Venditti, R. (2011). Les frontières ethnoconfessionnelles du cimetière musulman de Laval. Dans la mort comme dans la vie ? Dans K. Fall et M. N. Dimé (dir.). *La mort musulmane en contexte d'immigration et d'islam minoritaire. Enjeux religieux, culturels, identitaires et espaces de négociations* (p.141-170). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Molinié, M. (2006). *Soigner les morts pour guérir les vivants*. Paris : Éditions du Seuil.
- Mazzucato, V., Kabbi. M. et Smith, L. (2006). Transnational migration and the economy of funerals : Changing practices in Ghana. *Development and Change*, 37(5), 1047-1072.

- Mezzouj, F. (2015, mars). Les choix d'inhumation des Maghrébins âgés vivant en France. *Homme et immigration, Revue Hommes et migrations, Le 3<sup>e</sup> âge des migrants*, (1309).
- Montgomery, C., Le Gall, J. et Stoetzel, N. (2010, automne). Cycle de vie et mobilisation des liens locaux et transnationaux : le cas des familles maghrébines au Québec. *Lien social et Politiques*, (64), 79-93. <http://dx.doi.org/10.7202/1001401ar>
- Montgomery, C. (2014). Travail narratif et insertion de nouveaux immigrants : vers une clinique du social. Dans J. Quintin (dir). *Vérité de soi et quête de sens : le récit de vie dans la relation de soin*, (p. 127-141). Montréal : Liber.
- Moreras, J. et Tarrés, S., (2012). Les cimetières musulmans en Espagne : des lieux de l'altérité. *Revue européenne des migrations internationales*, 28(3), 13-26.
- Petit, A. (2005). Des funérailles de l'entre-deux. Rituels funéraires des migrants Manjak en France. *Archives de sciences sociales des religions*, (131-132), 87-99.
- Proulx, S. (2008). Des nomades connectés : vivre ensemble à distance. *Hermes*, (51), 155-160.
- Rachédi, L., Leduc, V., Montgomery, C. (dir.) et Mongeau, S. (coll.). (2010). Accompagner les personnes immigrantes endeuillées. Mieux comprendre pour mieux intervenir. *Bulletin synthèse no. 1*, [en ligne]. Accessible à l'adresse : [http://www.travaillsocial.uqam.ca/Page/consulter\\_les\\_bulletins.aspx](http://www.travaillsocial.uqam.ca/Page/consulter_les_bulletins.aspx)
- Rachédi, L. et Halsouet, B. (dir.). [ouvrage collectif en cours]. *Deuil et mort en contexte migratoire : expériences, pratiques et réseaux*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Rachédi, L., Montgomery, C. et Halsouet, B. (2016). Mort et deuil en contexte migratoire : spécificités, réseaux et entraide. *Enfance, Famille, Générations* [sous presse].
- Rachédi, L., Chéron-Leboeuf, L., Halsouet B. et Vatz-Laaroussi M. (2015, automne-hiver). Immigrer, mourir et vivre un deuil au Canada : contexte légal, stratégies et réseaux transnationaux. *IdeAs* [en ligne], 6. Consulté le 17 février 2016. Accessible à l'adresse : <http://ideas.revues.org/1158>
- Rachédi, L. et Halsouet, B. (2015). Quand la mort frappe l'immigrant et ses proches : solidarités et transformations des pratiques rituelles funéraires. *Vivre ensemble* [en ligne]. Accessible à l'adresse : [http://cjf.qc.ca/upload/ve\\_bulletins/3615\\_a\\_VE\\_Art\\_Rachédi-Halsouet\\_No78.pdf](http://cjf.qc.ca/upload/ve_bulletins/3615_a_VE_Art_Rachédi-Halsouet_No78.pdf)
- Rachédi, L. Montgomery, C. Le Gall, J. (2015). *Chez nous les morts ne sont pas morts* [vidéo]. Accessible sur le site : [www.sherpa-recherche.com](http://www.sherpa-recherche.com)
- Rachédi, L., Montgomery, C., Halsouet B., et Sarenac, J.Z. (2016, 4-5 février). *La mort des immigrants du Québec, un impensé symbolique de la laïcité ? Des endeuillés témoignent* [communication]. Congrès « La laïcité à l'épreuve des identités. Enjeux professionnels et pédagogiques dans le champ social, médico-social et éducatif ». Rouen, FR : Université de Mont-Saint-Aignan (Université de Rouen).
- Rachédi, L. et Tamouro, S. (2012). Immigration et deuils : des réalités complexes, une nécessaire adaptation des services et des interventions. *La Gérontoise*, 23(1), 17-24.
- Rachédi, L., Le Gall, J. et Leduc, V. (2010, automne). Réseaux transnationaux, familles immigrantes et deuils. *Lien social et politiques*, (64), 175-187.

- Reynolds, T. et Zontini, E. (2006). *A comparative study of care and provision across Caribbean and Italian transnational families*. Londres, UK : South Bank University, Families and Social Capital ESRC Research Group.
- Saraiva, C. et Mapril, J. (2013). Le lieu de la « bonne mort » pour les migrants guinéens et bangladais au Portugal. *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, 28(3), 51-70. Récupéré de : <http://remi.revues.org/6020> ; DOI : 10.4000/remi.6020
- Sarenac, J. (2013). *Le vécu et les besoins des communautés culturelles lors d'un décès au Québec* (mémoire, Travail social). Sherbrooke, QC : Université de Sherbrooke.
- Siche, F. et Rachédi, L. (2015). Mme Nguyen et la décision de mettre fin aux traitements médicaux de son mari. Dans E. Gaudet (dir.). *Relations interculturelles, comprendre pour mieux agir* (3<sup>e</sup> éd.). Montréal : Groupe Modulo.
- Smati, N. (2013). Lien au territoire et forme radiophonique Web : approche de re-territorialisation de la diaspora tunisienne. Dans C. Agbobli, O. Kane et G. Hsab (dir.). *Identités diasporiques et communication*, (p. 105-119). Trois-Rivières, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Tabu Masinda, M. (2014). Citoyenneté et rituels funéraires des immigrants. Le cas de migrants congolais au Canada. *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, 30(3-4), 219-230.
- Témime, E. (2001). Vieillir en immigration. *Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, 17(1), 37-52.
- Therrien, S. (dir.), Milot, M., Ouellet, F., Jézéquel, M., Castel, F. et Oueslati, B. (coll.). (2004). *Laïcité et diversité religieuse : l'approche québécoise version abrégée. De l'avis présenté à la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*. Montréal : Conseil des relations interculturelles.
- Thomas, L.-V. (1985). *Rites de mort. Pour la paix des vivants*. Paris : Fayard.
- Vatz Laaroussi, M. (dir.). (2015). *Les rapports intergénérationnels dans la migration : de la transmission au changement social*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Walter, T., Hourizi, R., Moncur, W. et Pitsillides, S. (2011). Does the internet change how we die and mourn? Overview and analysis. *Omega : Journal of Death & Dying*, 64(4), 275-302.
- Walter, T. (2012). Why different countries manage death differently : a comparative analysis of modern urban societies : Why different countries manage death differently. *The British Journal of Sociology*, 63(1), 123-145. Accessible à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-4446.2011.01396.x>

## FILMS D'AUTEURS<sup>6</sup>

- Alcala, J. (2011). *Coup d'éclat*. France : Ad Vitam.
- Alex Vincent, P. (2009). *Donne-moi la main*. France : Bodega Films.

<sup>6</sup> Cette recension des films et des romans a été réalisée par Yannick Boucher (doctorant Université de Montréal) sous la direction de Lilyane Rachédi (2016) et grâce à une subvention accordée par le centre de recherche SHERPA. Une partie de cette recension est disponible sur le Site de SHERPA.

- Bakhshi, M. (2012). *Une famille respectable*. Iran et France : Pyramide Distribution.
- Brunou, H. (2003). *La Place du corps*. Dans F. La Huit Production, France 3 Ouest (producteur). France : La Huit Distribution.
- Cavaraca, E. (2006). *Le Passager*. France : Diaphana Films
- Cebula, I. (2013). *Rue Mandar*. France : Wild Bunch Distribution.
- Chetouane, M. (2013). *Culture d'apparence*. Dans D. McDonald (producteur). France.
- Cohen-Olivar, J. (2016). *L'orchestre de minuit*. Maroc : Lena Films.
- Cousin, C. (2015). *2 temps, 3 mouvements*. France, Canada : A3 Distribution.
- Crouzillat, H. et Tura, L. (2015). *Les Messagers*. France : Primaluce Distribution.
- Decaster, L. (2015). *Qui a tué Ali Ziri?* France : Zeugma Films.
- Demy, M. (2011). *Americano*. France : Bac Films.
- Des Pallières, A. (2004). *Adieu*. France : Shellac.
- Deschamps, F. (2015). *New Territories*. France et Chine : ZED.
- Falardeau, P. (2011). *Monsieur Lazhar*. Québec, Canada : Cristal Films Distribution.
- Fofana, G. (2005). *Un matin bonne heure*. France et Guinée : Arte France.
- Ghanem, A. (2013). *Chacun sa vie*. France et Algérie.
- Gheorghita, C. (2011). *Europolis*. France et Roumanie : Kanibal Films Distribution.
- Gutierrez, C. (2008). *Retour à Hansala*. Espagne.
- Hakkar, A. (2008). *La Maison jaune*. Algérie et France : Sarah Films.
- Hers, M. (2016). *Ce sentiment de l'été*. France et Allemagne : Pyramide Distribution.
- Khleifi, M. (2012). *Zindeeq*. Palestine, Grande-Bretagne, Belgique, Émirats : Les Films du Paradoxe.
- Legzouli, H. (2005). *Tenja*. France : Pierre Grise Distribution.
- Lioret, P. (2009). *Welcome*. France : Mars Distribution.
- Louiza, B. (2015). *Terre Mère*. France : Bix films.
- Marrakchi, L. (2013). *Rock the Casbah*. Maroc-France : Pathé Distribution.
- Mayer, Z. (2015). *Voyage en Chine*. France : Haut et Court.
- Moreau, L. (2004). *Les passeurs*. France : Littlebear production.
- Mortezai, S. (2015). *Le petit homme*. Autriche : Memento Films Distribution.
- Mouawad, W. (2004). *Littoral*. France et Québec : TVA Films.
- Najari, S. (2014). *Arwad*. Québec.
- Quillévéré, K. (2015). *Réparer les vivants*. Québec-France : Mars Distribution.
- Riklis, E. (2010). *Le voyage du directeur des ressources humaines*. France, Roumanie, Allemagne et Israël : Pyramide Distribution.
- Sabir, A. (2014). *Le voyage dans la boîte*. Dans G-G. d. R. e. d. E. Cinématographiques (producteur). France, Corse et Maroc : Adav

Saboga, C. (2013). *Photo*. France : Alfama Films.

Saleem, H. (2011). *Si tu meurs, je te tue*. France : Océan Films.

Toure, M. (2012). *Pirogue*. France, Sénégal, Allemagne : Rezo Films.

Vautier, R. (1969). *Les trois cousins*. Dans U. p. c. B. (UPCB) (producteur). France, Algérie.

Villeneuve, D. (2010). *Incendie*. Canada : Happiness Distribution.

Vincent, P.-A. (2009). *Donne-moi la main*. France : Bodega Films.

Zegaoui, D. (2003). *Droit du sol*. France : Zalys Distribution.

## LIVRES-ROMANS

Ben Kerroum-Covlet, A. (1988). *Gardien du seuil*. Paris : L'Harmattan.

Carole, F. (2015). *C'est dimanche et je n'y suis pour rien*. France : Gallimard.

Charlemagne, S. (2012). *Mon pays étranger*. Paris : Éditions de la Différence.

Civico, A. (2014). *La terre sous les ongles*. Paris : Payot et Rivages.

Coutinho, A. P., De Almeida, J. D. et Outeirinho, M. D. F. (2012). *Passages et naufrages migrants : les fictions du détroit*. Paris : L'Harmattan.

Desbiolles, M. (2012). *Lampedusa*. Paris : L'École des loisirs.

Fortier Keays, C. (1987). *La traversée d'une déchirure*. Québec : Éditions Arion.

Gaudé, L. (2006). *Eldorado : roman*. Paris : Actes sud Sud.

Hebbadj, F. (2010). *Les ensorcelés*. Paris : Buchet-Chastel.

Heurtier, A. (2015). *Refuges*. Bruxelles : Casterman.

Houdart, C. (2009). *Le patron*. Paris : P.O.L.

Ings, S. (2008). *Les cartes du monde*. A. Rabinovitch (trad.). Paris : Éditions du Panama.

Kalouaz, A. (2013). *Une étoile aux cheveux noirs*. Paris : Actes Sud.

Kimhi, A. (2015). *Victor et Macha*. L. Sendrowicz (trad.). Paris : Gallimard.

Laferrière, D. (2009). *L'énigme du retour*. Montréal : Éditions du Boréal et éditions Grasset.

Montazami, Y. (2014). *Le meilleur des jours*. Paris : Points.

Morvan, D. (2013). *Lucia Antonia, funambule*. Paris : Zulma.

Mouawad, W. (1999). *Littoral*. Actes Sud.

Parry, M. (2015). *Chambres vides*. P.-A. Fortin (trad.). Montréal : Les Allusifs.

Piquemal, M. (2004). *Mon miel, ma douceur : une histoire*. Paris : Didier jeunesse.

Rederon, M. (2008). *Le cèdre sous l'orage*. Précycy-sous-Thil : Éditions de l'Armançon.

Sissoko, A. E. (2010). *Suicide collectif*. Paris : Harmattan.

Urien, E. (2010). *Court, noir, sans sucre : nouvelles* (2<sup>e</sup> éd.). Louvain-La Neuve : Quadrature.



